

AQVITANIA

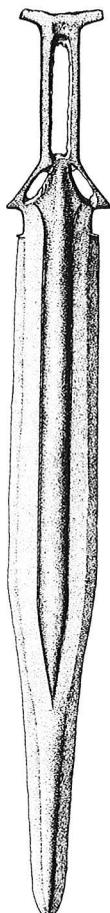
TOME 16
1999

Revue interrégionale d'archéologie

*Aquitaine
Limousin
Midi-Pyrénées
Poitou-Charentes*

*Revue publiée par la Fédération Aquitania avec le concours financier
du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie,
du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux III*

SOMMAIRE



C. CHEVILLOT,

Dépôts de bronzes, pratiques de dépôt et occupation du sol en Périgord à l'Age du Bronze (XXIII^e au VIII^e siècle a.C.).

7

J.-P. BAIGL,

AVEC LA COLLABORATION DE J. GOMEZ DE SOTO, P. POIRIER, I. KÉROUANTON,

DESSINS DE É. BAYEN,

Barbezieux, Les Petits Clairons (Charente). Un établissement rural du premier Age du Fer.

31

J. HIERNARD,

AVEC LA COLLABORATION DE D. SIMON-HIERNARD,

Les Santons, les Helvètes et la Celtique d'Europe centrale.

Numismatique, archéologie et histoire.

93



A. VILLARET,

L'association de l'empereur et des dieux en Aquitaine.

Son rôle dans la société et les mentalités.

127

D. HOURCADE,

Les thermes de Chassenon (Charente): l'apport des fouilles récentes.

153

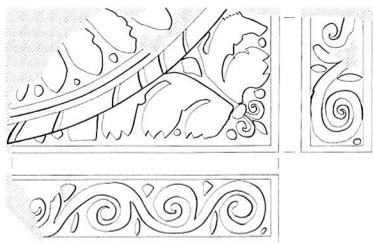
ANNEXE

P. POIRIER,

Architecture, combustibles et environnement des thermes de Chassenon :

l'apport de l'anthracologie.

179



A. BOUET, C. CARPONSIN-MARTIN,

Enfin un sanctuaire "rural" chez les Pétrucors : Chamiers (Dordogne).

183

ANNEXE 1

C. DOULAN,

Les sculptures de Chamiers.



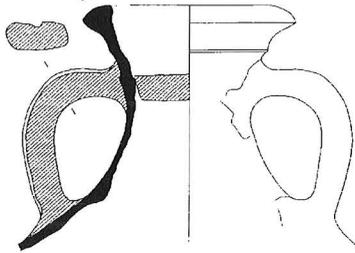
ANNEXE 2

A. BARBET, S. HEIDET,

Stucs, peintures et *opus musivum* du site de Chamiers.

F. BERTHAULT,

Les amphores de la place Camille-Jullian à Bordeaux.



M^a. ROSARIO VALVERDE,

La monarchie visigode et sa politique matrimoniale.
De Alarico I al fin del reino visigodo de Tolosa.

C. BALLARIN, A. BERDOY,

Les céramiques médiévales du site du Castérot à Sarron (Landes).

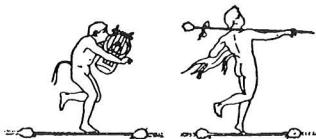
ANNEXE

D. DUFOURNIER,

Résultats des analyses chimiques effectuées sur vingt échantillons céramiques
provenant de Sarron et Hontanx.

C. COUHADÉ,

Une intaille "au satyre"
provenant de la commune de Lectoure (Gers).



CHRONIQUE

A. BOUET,

Chronique thermale (1990-juin 1999).

David Hourcade

Doctorant
Université de Bordeaux III
Membre de l'EHEH,
Casa de Velázquez
E-28040 Madrid.

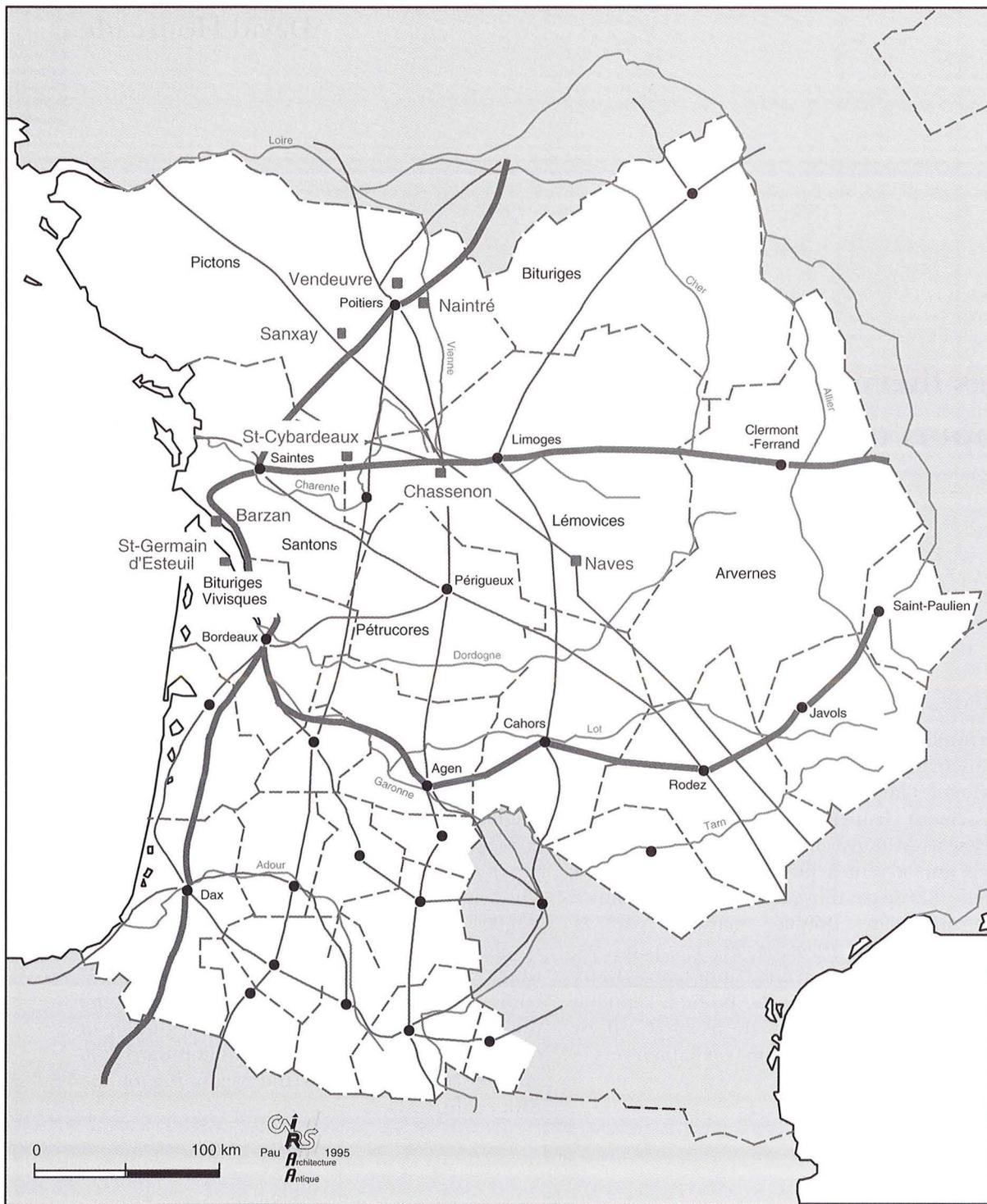
Les thermes de Chassenon (Charente) : l'apport des fouilles récentes

RÉSUMÉ

Les fouilles menées depuis 1995 sur les thermes du sanctuaire de Chassenon (*Cassinomagus*) confirment l'importance et l'originalité de cet établissement balnéaire. Couvrant près d'1,5 hectares, il est construit sur une série de salles voûtées qui servent à rattraper la dénivellation naturelle. Bordé par une galerie en U, il s'organise selon un plan double marqué par la multiplication des *frigidaria* et des palestres, différent en cela des thermes "impériaux". Deux circuits peuvent être restitués. Édifié à l'époque flavienne, agrandi au début du II^e s. p.C., il est reconstruit vers 300 et réoccupé en habitat vers le début du V^e s. p.C.

ABSTRACT

The excavations, carried out since 1995 at the thermal baths of the sanctuary of Chassenon (*Cassinomagus*), confirm the importance and the originality of that hydropathic establishment. Spreading over nearly 1,5 hectares, it is built on top of a number of vaulted rooms the function of which is to compensate the slope of the ground. Edged with a U-shaped gallery, it shows a symmetrical plan with two *frigidaria* and *palestrae*, which makes it different from the "imperial" baths. Two circuits can be mentioned. Built at the time of the Flavians, enlarged at the beginning of the second century AD, it was rebuilt towards 300 and reoccupied towards the beginning of the fifth century AD.



- agglomération secondaire
- chef-lieu de cité
- limites des cités
- axe routier majeur
- autre voie

Fig. 1 : Situation de Chassenon et carte des agglomérations secondaires de l'Aquitaine atlantique (d'après Aupert et al. 1995).

INTRODUCTION ¹

Les thermes de Chassenon (Charente) font l'objet, depuis 1995, de campagnes de fouilles programmées. Ces interventions archéologiques font suite aux recherches entreprises, entre 1958 et 1988, par Jean-Henri Moreau, inventeur du site et premier véritable fouilleur de ce bâtiment thermal. Malgré l'étendue des travaux réalisés par cet érudit et le caractère spectaculaire des découvertes, aucune véritable synthèse n'avait été rédigée ². C'est l'une des raisons qui ont conduit le Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes à nous confier, en collaboration avec Pierre Aupert, la responsabilité de ces fouilles.

Bien que les recherches soient loin d'être terminées – le passif des fouilles anciennes étant très important, et les découvertes actuelles très nombreuses – il nous a paru opportun de présenter ce premier aperçu. Il ne s'agit nullement d'une synthèse de l'ensemble de nos connaissances du site thermal de Chassenon – il faudra attendre pour cela la publication finale – mais plutôt d'une mise au point sur l'état actuel de nos recherches ³. Nous ne présentons ici que les premières réflexions ou conclusions, auxquelles nous conduisent les fouilles entreprises depuis 1995 ⁴.

L'actuel bourg de Chassenon est situé sur un plateau bordé par la Vienne, au nord, et par un de ses petits affluents, la Graine (ou Grène), au sud. Le village culmine à 205-225 m d'altitude et est implanté sur les vestiges de l'antique agglomération secondaire de *Cassinomagus*, connue par la Table de Peutinger. Située à l'extrême limite occidentale de la cité des Lémovices (fig. 1), elle

se trouve dans une position de frontière avec le territoire des Santons et des Angoumoisins et n'est pas très éloignée de celui des Pictons et des Pétrucos. L'important carrefour formé par le croisement de la voie d'Agrippa, Lyon-Saintes, et du vieil itinéraire "des métaux", Armorique-Méditerranée, peut-être complété par l'axe Poitiers-Périgueux, a sans aucun doute contribué à accentuer le rôle de cette agglomération routière, installée à un kilomètre seulement des berges de la Vienne navigable ⁵.

Contrairement aux propositions faites par l'ancien fouilleur ⁶, il est désormais assuré qu'il faille rejeter, pour Chassenon, le terme et le concept de "sanctuaire rural". Bien plus qu'une simple *mansio*, *Cassinomagus* est une agglomération secondaire de type urbain, comme en témoignent le type des bâtiments repérés et l'étendue de ces structures ⁷.

Toute la partie sud-orientale de l'agglomération est occupée par un sanctuaire qui en constitue vraisemblablement le principal centre d'intérêt (fig. 2).

1. Cet article n'aurait jamais pu voir le jour sans la présence sur le terrain et les conseils répétés de Pierre Aupert. Je tiens à le remercier pour la confiance qu'il a su me témoigner, sur la fouille et dans mes recherches, depuis cinq ans. Merci également à Alain Bouet pour ses encouragements et pour m'avoir incité à rédiger cette première synthèse.

2. Outre la vingtaine de rapports de fouille et les quelques renseignements publiés dans *Gallia*, on se reportera utilement à l'unique tentative de synthèse publiée dans la *CAG* 16 (Vernou 1993, 79-100). Voir aussi, plus récemment, Aupert & Hourcade 1997, 419-424 et Aupert *et al.* 1995, 45-69.

3. Dans cet article, nous ne proposons qu'une synthèse des résultats concernant la phase d'activité des thermes de Chassenon. Ce n'est que pour mémoire que nous rappelons que ce site a fait l'objet d'une réoccupation en habitat rural du début du ^{ve} s. p.C. au début du ^{vi} s. p.C. L'étude de ces niveaux et structures, relativement riches et originaux, fera l'objet d'une prochaine synthèse.

4. Chaque année, l'équipe se compose de vingt à trente fouilleurs bénévoles, dont Stéphane Lebreton, responsable de secteur. Les relevés architecturaux sont l'œuvre de Raymond Monturet (IRAA, Pau), assisté en 1995 et 1996 par Corinne Marchand. L'étude céramologique est réalisée par Guy Lintz (SRA, Limoges) et l'étude anthracologique par Philippe Poirier (doctorant, Laboratoire de Paléoenvironnements, Anthracologie et Actions de l'Homme, Montpellier II). L'étude numismatique est menée par Jean-Pierre Bost (professeur, Université Bordeaux III) et, depuis 1998, l'analyse carpologique par Véronique Matterne (GRAVO, Compiègne). En 1999, l'analyse des enduits peints muraux a été effectuée par Sophie Bujard (Pictoria-CEPMR). Qu'ils trouvent tous, ici, le témoignage de ma profonde reconnaissance.

Les fouilles sont financées par le Conseil Général de la Charente, le Ministère de la Culture, avec la contribution de l'entreprise Aussedat-Rey/International Paper, installée à Saillat (87), et de l'Association des Amis de Chassenon.

5. Carte générale et précision dans Aupert *et al.* 1995, 48 et 65-66. Ces voies ont été repérées par les photographies aériennes de J.-R. Perrin. Une interprétation des vestiges est donnée dans le rapport de fouille de 1995, fig. 38.

6. Voir par exemple : Moreau, s.d., 6. Sur la notion de "sanctuaire rural" voir Nicolini 1976, 256-269.

7. L'agglomération, selon les estimations proposées par Pierre Aupert, couvrirait environ 135 hectares, soit presque autant qu'à Barzan (140 hectares). Ces chiffres sont plus proches des superficies connues pour les chefs-lieux de cités que celles des autres agglomérations secondaires d'Aquitaine (Naintré : 46 hectares, Sanxay : 18 hectares, Les Bouchauds : 17 hectares, Saint-Germain-d'Esteuil : 8 hectares). A ce sujet, se reporter aux travaux déjà cités de Mangin & Tassaux 1992, 461-496 et Aupert *et al.* 1995, 45-69. Une synthèse détaillée, inédite, a été réalisée pour Chassenon par Pierre Aupert dans Hourcade *et al.* 1995, 42-44. Résumé dans Hourcade *et al.* 1998, 8-11.

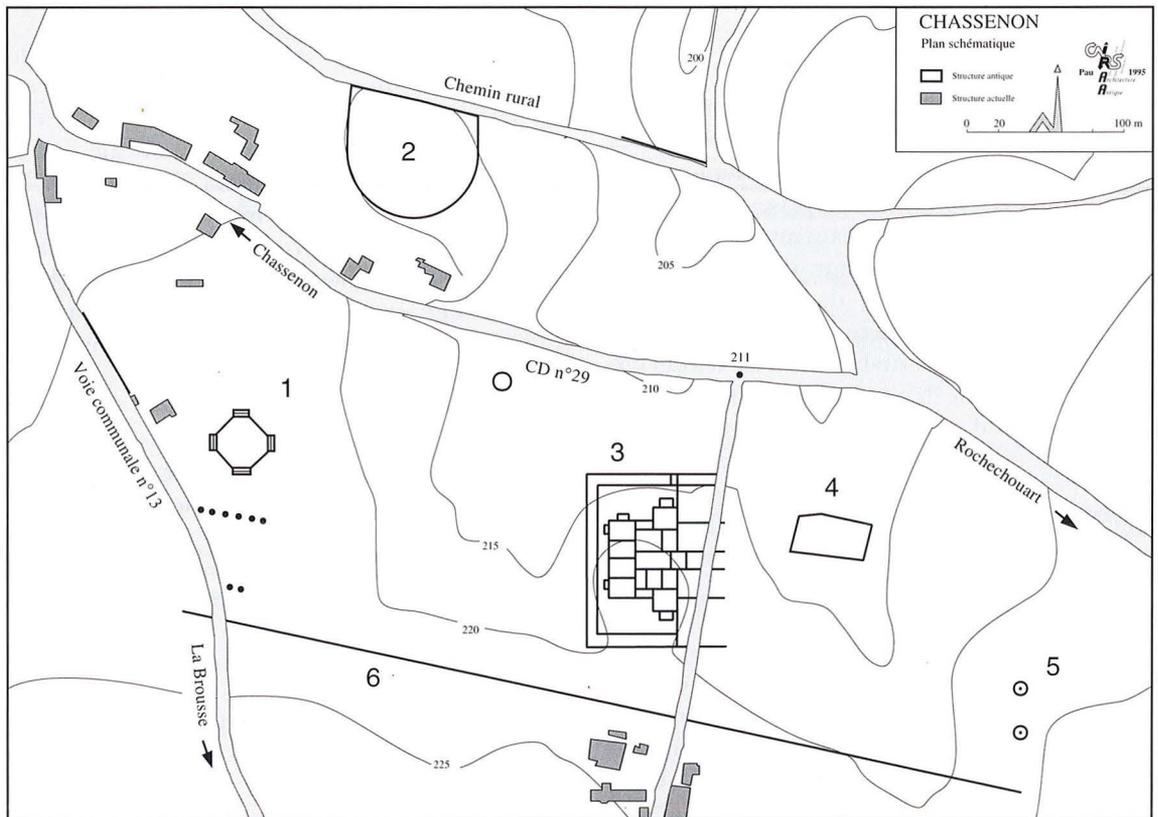


Fig. 2 : Plan schématique des structures du sanctuaire de Cassinomagus (d'après Aupert et al. 1995).

1 : temple ; 2 : théâtre-amphithéâtre ; 3 : thermes ; 4 : bassin ;
5 : petits temples ; 6 : "mur d'enceinte-aqueduc".

Il couvre une superficie relativement grande, comprise entre 15 et 70 hectares⁸. Selon l'hypothèse de la plus vaste étendue, cet espace est composé d'un temple octogonal, à l'ouest⁹, d'une série d'au moins deux petits temples polygonaux, à l'est¹⁰, et d'un théâtre, au nord¹¹. Le centre du

sanctuaire est occupé par le bâtiment thermal qui fait l'objet de cet article¹². Il est séparé du temple principal par une vaste esplanade, et des temples orientaux par une dépression occupée par un grand bassin qui apparaît rectangulaire ou trapézoïdal en photographie aérienne.

8. Le flou le plus grand règne au sujet de ses dimensions. Cette incertitude tient aux difficultés de lecture des vestiges anciennement mis au jour. Le long mur, connu au sud des thermes et du temple, et en bordure du hameau de Longeas, a traditionnellement été interprété comme un mur-péribole, l'enceinte du sanctuaire (Michon 1844, 176-177 ; Moreau 1981, I-II ; Vernou 1993, 80). Ce mur est encore en élévation, ou repérable sur le cadastre, sur plus d'un kilomètre de long. La limite nord pourrait être matérialisée par un mur dégagé à proximité du théâtre. Cependant, aucune trace ne subsiste des murs transversaux orientaux ou occidentaux. De plus, le dégagement, en 1996, d'une partie du mur méridional, large de 2,15 m et distant des thermes de 45 m (Hourcade et al. 1996, 9 et corrections Hourcade et al. 1997, 8) nous permet de proposer une autre fonction pour cette structure. Une correction apportée au plan général, ainsi que la fouille, en 1995, d'un tronçon de l'aqueduc au sud-est des thermes, montre que ce mur pourrait, en réalité, être plutôt un support d'aqueduc. Si la présence d'une enceinte, ainsi que le tracé et les dimensions de celle-ci, ne sont donc encore que des suppositions, l'existence d'un véritable sanctuaire relativement étendu ne fait, cependant, aucun doute.

9. Le temple de "Montelu" est construit sur un tertre naturel qui en fait le point plus élevé du sanctuaire. Description dans Moreau 1973, XI-XVII ; Moreau 1981, II-IX, repris par Vernou 1993, 80-83.

10. Au lieu-dit "Ville des Tempes", deux petits temples ont été anciennement repérés. L'un d'eux a été fouillé en 1858. Il s'agit d'un *fanum* de plan centré à *cella* décagonale et galerie périphérique. L'autre pourrait lui être identique. Rapide description dans Vernou 1993, 83-84. A proximité, le relief naturel pourrait laisser supposer l'existence d'un troisième petit temple, de plan rectangulaire. Il faudrait confirmer cette hypothèse par un sondage. Ces temples, à plan centré, s'inscrivent parfaitement dans le groupe défini dans Aupert et al. 1995, 57.

11. Son appartenance au sanctuaire n'est pas assurée. Son état de conservation est déplorable, le site ayant servi de carrière au début du siècle. Il est traditionnellement classé parmi les théâtres-amphithéâtres ou semi-amphithéâtres : Vernou 1993, 84 et Golvin 1988, 227-229 et 236.

12. Sur l'existence quasi systématique de thermes dans les sanctuaires suburbains, voir par exemple Scheid 1991.

Nous proposons, pour cette première synthèse, d'étudier successivement l'organisation et le plan du bâtiment thermal, la fonction et l'utilisation de celui-ci, puis sa chronologie et les différentes étapes de son aménagement.

I. UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'ORGANISATION ET DU PLAN DES THERMES

1.1. Présentation générale

Notre premier but, lors de la reprise des fouilles, a tout d'abord été de compléter notre connaissance du plan de ce bâtiment qui, depuis le XIX^e s., a fait l'objet de nombreuses interventions, menées successivement par J.-H. Michon, A. Arbellot, A. Masfrand et P. Barrière. Il revient à J.-H. Moreau, responsable des fouilles de 1958 à 1988, d'en avoir dégagé la majeure partie et d'en avoir assuré la conservation et la présentation au public.

L'édifice n'est actuellement pas encore mis au jour dans sa totalité. Près des 4/5^e de l'ensemble sont dégagés, à l'exception de la galerie ouest, de la partie occidentale des galeries nord et sud et de l'entrée et des zones d'accès situées à l'est¹³. La surface déjà découverte s'étend sur plus d'un hectare (environ 116 m du nord au sud et près de 100 m d'est en ouest), et devait couvrir, dans l'Antiquité, près d'un hectare et demi. Installé sur un terrain en pente du sud au nord, le bâtiment est dans un état de conservation exceptionnel.

Certains murs atteignent encore parfois sept mètres de hauteur et permettent d'avoir une vision relativement précise et claire des différents "étages" de l'édifice. Il est construit sur deux ou trois plans. De bas en haut : le niveau -1 des égouts souterrains ("central" e1 et "oriental" e2) ; le niveau de service zéro, accessible de plain-pied depuis la Cour1 (salle de chauffe, salles souterraines, cour nord) et le niveau +1 de circulation publique. Aucun étage ne paraît devoir être restitué au-delà.

Il convient d'insister sur le fait que le bâtiment est marqué par trois caractéristiques majeures dans son plan et son site. Il s'agit, tout d'abord, de son axe de symétrie, d'orientation est-ouest, qui en fait un exemple apparemment typique de thermes doubles proches des plans "impériaux"¹⁴. Le second point est la déclivité relativement importante qui existe entre les espaces sud (plus élevés) et nord. Enfin, il faut remarquer la différenciation des zones orientales et occidentales. Les premières sont construites sur la roche naturelle ou des niveaux de remblais, alors que les secondes possèdent deux niveaux de construction, le sol de circulation publique étant aménagé sur les voûtes des salles du niveau zéro. Ces deux derniers points – déclivité nord-sud et niveau inférieur pour les salles occidentales – expliquent la différence de fonction assignée aux deux étages des thermes. Le niveau zéro est réservé au personnel de service (ou inaccessible), alors que la partie supérieure est celle des baigneurs et "pèlerins-curistes"¹⁵.

1.2. Nouvelles découvertes et réinterprétation des espaces

Depuis 1995, nos efforts se sont portés à la fois sur les niveaux supérieurs (+1) et inférieurs (0 et -1) des thermes.

1.2.1. Les niveaux de circulation publique (fig. 3)

L'axe de symétrie de l'édifice thermal a été confirmé par la mise au jour, en 1996 et 1997, de la galerie (G1¹⁶) qui borde, au sud, le bâtiment. Large de 4,50 m et s'ouvrant sur la palestres à *natatio* P1 par une porte de 2,70 m de large, elle forme le pendant de la galerie nord (G2), anciennement dégagée. Cette découverte nous invite ainsi à restituer une galerie en U entourant le monument au nord, au sud et à l'ouest. La position exacte de la partie occidentale de cette

14. Notons dès à présent que, dans le cas des thermes dits impériaux, le dédoublement des salles ne touche que les pièces intermédiaires et non, comme à Chassenon, les pièces froides et de sport.

15. Terminologie et différenciation des espaces déjà proposées par Moreau s.d., 7.

16. Les lettres et chiffres renvoient aux figures 3, 7, 10 et 12. Ils reposent sur la nomenclature de Nielsen 1990.2, 49, reprise par P. Aupert dans Aupert, Monturet et Dieulafait à paraître.

13. Ces espaces se trouvent, en effet, dans des champs, parcelles privées, en cours d'acquisition par le Conseil Général de la Charente, déjà propriétaire du site des thermes.

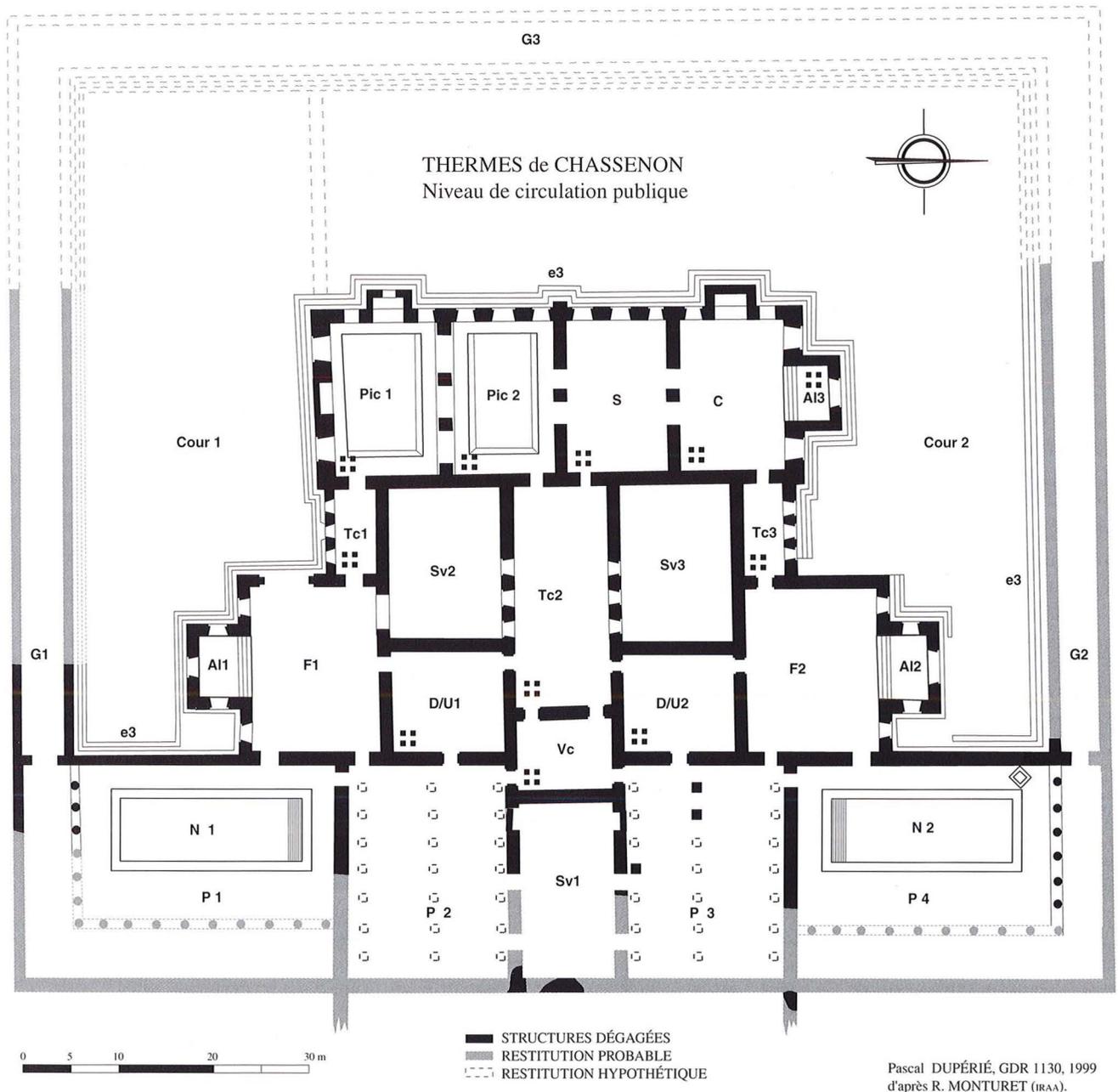


Fig. 3 : Plan du niveau de circulation publique.

Al : petit bassin ; C : caldarium ; Cour : esplanade extérieure ; D/U : dstrictarium-unctorium ;
 F : frigidarium ; G : galerie ; N : piscine froide ; P : palaestre ; Pic : piscine chaude ;
 S : sudatorium ; Sv : salle de chauffe ; Tc : tepidarium ; Vc : vestibule ou unctorium.

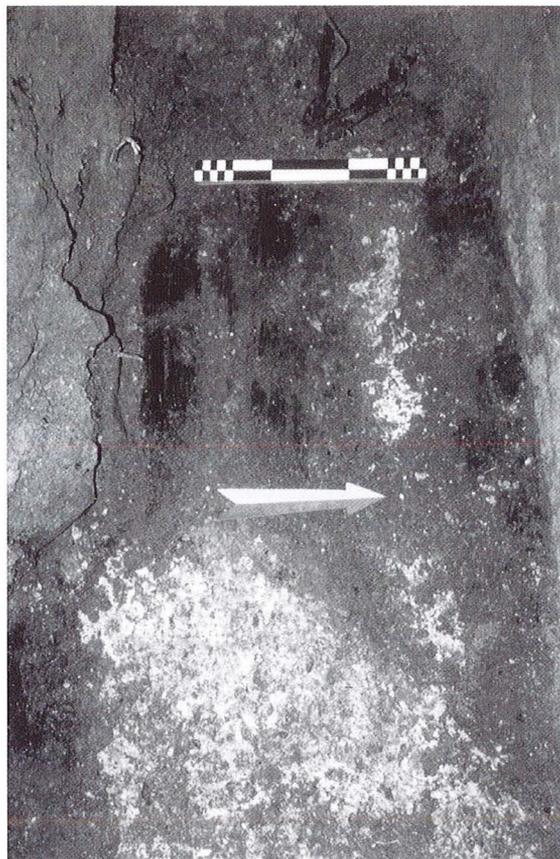


Fig. 4 : Restes carbonisés du plancher en frêne de la galerie sud G1 (cliché D. Hourcade).

structure (G3) ne nous est pas encore connue, mais un talus, visible dans la parcelle voisine, en confirme la présence. La fouille de la galerie sud a permis de révéler l'existence, à même le sol, d'un plancher formé de lattes de frêne (bois refendu) larges de 0,20 m minimum et épaisses de 0,05 m (fig. 4). L'incendie, qui a fossilisé ces éléments originaux d'architecture périssable, a également permis¹⁷ d'identifier les espèces utilisées dans la construction de la charpente de cette galerie. Il s'agissait de poutres de chêne, frêne et hêtre. Des fragments assez importants d'enduits peints, encore en place, rendent possible la reconstitution d'une décoration intérieure relativement simple, formée de panneaux de couleur rouge¹⁸.

17. Voir l'annexe anthracologique de Philippe Poirier.

La fonction de cette galerie, au sol recouvert d'un plancher, est encore indéterminée. La nature du sol permet vraisemblablement d'écarter l'hypothèse d'une piste de course couverte et, de manière plus générale, même si l'existence de jeux de balle sur plancher est attestée dans les thermes antiques¹⁹, il est sans doute préférable de ne pas y voir un espace de sport, mais plus simplement un espace d'agrément, une promenade couverte.

Dans la palestre à *natio* P1, située immédiatement à l'est, les fouilles ont révélé la présence d'un stylobate, aménagé dans le prolongement de l'accès à la galerie sud. Il nous est ainsi possible de restituer un portique sur deux côtés de la cour et vraisemblablement un *solarium*²⁰, à l'est de la piscine froide. Cette découverte a parallèlement permis de mieux comprendre l'organisation de la galerie et de la palestre à *natio* septentrionales (G2 et P4), anciennement dégagées. La symétrie permet, en effet, de supposer l'existence d'un portique supporté, au moins dans sa branche nord, par une galerie souterraine. Les vestiges de la galerie nord G2, encore visibles actuellement, seraient donc ceux du niveau zéro. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment, construit de plain-pied, n'était sans doute accessible qu'au personnel de service et a pu servir d'entrepôt de matériel. La circulation des baigneurs et curistes se faisait donc à l'étage supérieur, aujourd'hui détruit, d'une galerie s'élevant à plus d'une dizaine de mètres de hauteur.

Les fouilles de 1997 et 1998 ont également résolu le problème de l'interprétation des deux salles orientales, P2 et P3, qui n'avaient jamais été fouillées. Ces deux espaces, mitoyens des palestres à *natio*, ont pu être interprétés comme des espaces de sport. En effet, parmi les salles

18. Le mortier de cette couche picturale a toutes les caractéristiques des enduits extérieurs, plus étanches. Il est donc probable que l'on ait gardé ce premier décor lors de la transformation du mur d'enceinte en galerie.

19. Stace, *Silvies*, 1, 5, 59, rapporte que la *pila* pouvait se jouer sur un parquet destiné à entendre le claquement de la balle lors du rebond. L'étroitesse et la longueur de la galerie nous semblent cependant peu compatibles avec ce type de sport. Lors des phases de réaménagement de la fin du III^e et du début du IV^e s. p.C., les sols de cette pièce comportent trop de pierres pour être interprétés comme des pistes de course.

20. Des dispositifs de ce type ont été mis en évidence aux Thermes du Forum et aux Thermes du Nord de Saint-Bertrand-de-Comminges. Voir Aupert *et al.* 1996, 51 et 55 et Aupert, Monturet et Dieulafait à paraître, ch. 4, 3.1.2.

actuellement fouillées et anciennement accessibles aux baigneurs, il s'agit des premières qui soient pourvues non pas d'un sol dallé (calcaire, brèche) ou d'un parquet, mais d'une fine couche de mortier très sableux, installé sur l'argile. Nous pensons donc pouvoir y voir deux gymnases couverts, au moins dans leur état initial. La mise au jour, en P3, des vestiges de trois blocs de brèche de 0,70 m de côté, espacés de 3,50 m (est/ouest) et 7 m environ (nord/sud), et interprétables comme des soubassements de colonnes, permet de restituer une salle hypostyle à piliers de 17 x 22 m, couverte par un plafond et une charpente. Il est vraisemblable que P2, symétrique de P3, présente le même agencement.

Il convient donc d'insister sur l'originalité du plan du bâtiment, puisque l'on peut penser que les thermes s'ouvraient, à l'est, par une série exceptionnelle de quatre espaces de sport ou palestres : deux gymnases couverts et deux piscines froides bordées de galeries.

1.2.2. Le niveau zéro des espaces de service (fig. 7)

La déclivité naturelle nord/sud du terrain a été confirmée par le dégagement des niveaux de circulation des cours qui bordent le bâtiment (Cour1 et Cour2). Alors que la cour sud, qui pourrait être une palestres à ciel ouvert ou un jardin d'agrément²¹, est aménagée à un niveau de 218,50-219 m environ, celui de l'esplanade septentrionale se trouve près de six mètres en contrebas. Afin d'expliquer cette dénivellation et l'absence de communication entre ces deux espaces²², nous proposons de restituer, dans le prolongement de l'angle sud-ouest du bâtiment, un mur de terrasse entre Cour1 et Cour2. Même



Fig. 5 : Sol de travail du dernier état de la cour nord, Cour2 (cliché D. Hourcade).

si la fouille ne l'a pas encore révélé, son existence pourrait être confirmée par le talus et la forte rupture de pente que l'on peut lire dans le paysage. La cour nord, vraisemblablement inaccessible aux baigneurs et réservée au personnel de service, possède au moins trois sols de circulation successifs (fig. 5 et 11). Dans son dernier état, elle est entourée par un système de caniveaux ou égouts périphériques (fig. 7, e3). La fouille a démontré que, contrairement à l'ensemble de cette esplanade, la partie sud-orientale n'était aménagée que par un simple trottoir de bordure. A cet endroit précis, la pente naturelle du substrat a, en effet, rendu inutile la construction d'un deuxième mur de caniveau (fig. 6).

L'accès à cette cour se faisait, depuis l'extérieur du bâtiment et la galerie G2, par l'angle nord-est²³. Elle permettait au personnel de se rendre dans certaines salles de service.

21. Sur l'existence de jardins d'agrément dans les thermes, voir l'étude pour la Narbonnaise dans Bouet 1996, 181-182.

22. On ne peut en effet concevoir que la Cour1, accessible au public par la grande baie ouest de F1, communique avec la Cour2, réservée au personnel de service.

23. Dans un premier temps, il semble que l'entrée du personnel de service s'est faite par une porte aménagée dans le mur oriental de la cour. Le mur septentrional était alors ouvert à l'ouest du passage de l'égout central (e1), mais fermé à l'est (voir plus loin la proposition de restitution de l'état 2 du bâtiment). Ce n'est que suite au bouchage de ces portes et à la condamnation de l'accès à la partie occidentale de la galerie G2, que le système d'entrée en chicane a été aménagé.

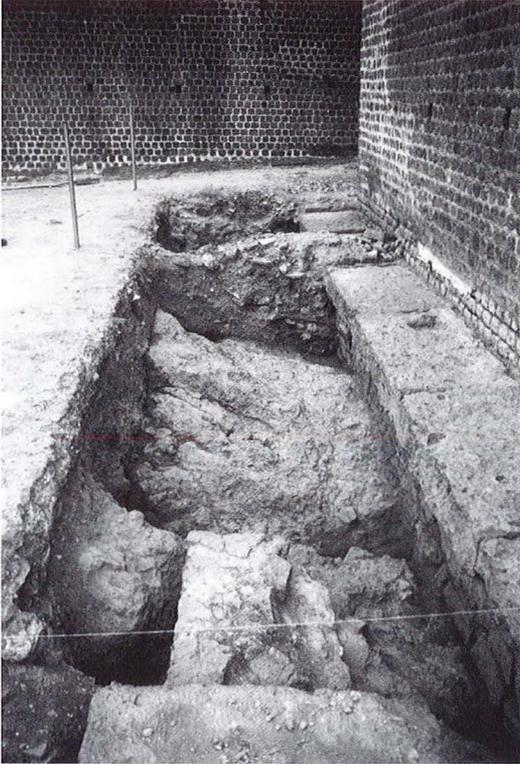


Fig. 6 : Trottoir de bordure sud-est de la Cour2, le long de la façade du bassin du frigidarium nord Al 2 (cliché D. Hourcade).

La fouille de 1996 a permis de résoudre le problème posé par l'interprétation des salles voûtées du niveau zéro (fig. 7 et 8). Même si leur présence n'est toujours pas attestée au sud du bâtiment, en sous-sol des piscines chaudes (salles 25 à 30 ?), du *frigidarium* sud (salles 31 à ?), ou de la petite salle orientale Vc, de nombreuses remarques peuvent cependant être faites. Elles sont, tout d'abord, toutes érigées selon le même schéma et le même mode de construction. La première étape a été le décapage des couches d'argile jusqu'à la roche-mère, sur au moins 0,3 hectare. Ce travail préalable a ainsi permis d'aménager de plain-pied toutes les salles voûtées de la partie occidentale du bâtiment. Leur hauteur augmente avec l'accentuation de la pente vers le nord. Leurs voûtes, construites selon la technique du coffrage perdu (fig. 8), sont installées sur de petits murs élevés à l'intérieur du cadre défini par les grands murs porteurs²⁴. Seules les trois salles de chauffe (Sv1, Sv2, Sv3) ne sont pas édifiées selon ce schéma et se

distinguent des autres par leurs plus grandes dimensions et leur absence de voûte.

Le problème de l'accessibilité et du rôle de ces salles voûtées avait déjà été soulevé lors des fouilles anciennes²⁵. Nos recherches permettent désormais de définir trois groupes distincts. L'étude de la stratigraphie, extrêmement pauvre, de la grande majorité de ces pièces (1 à 4, 6 à 14 et 21 à 23, fig. 8) a démontré qu'elles étaient inaccessibles durant l'Antiquité. Tous les accès aujourd'hui connus semblent avoir été aménagés postérieurement à l'utilisation thermique du bâtiment²⁶. Il faut donc en conclure que ce groupe de constructions ne servait qu'à créer l'horizontalité des niveaux supérieurs de circulation, en rattrapant la déclivité naturelle sud-nord. La fonction de vide sanitaire de ces salles est, de plus, confirmée par la présence de petites canalisations ou rigoles, aménagées au pied et au travers des murs. Elles permettent l'écoulement des eaux de ruissellement et d'infiltration.

La salle 5, au nord, se présente comme un cas particulier. Elle est, en effet, isolée du reste des salles du niveau zéro, accessible au personnel de service et proche de l'entrée nord, aménagée depuis l'esplanade Cour2. Il s'agit de la seule pièce pourvue d'un petit escalier et d'une porte, comme le prouve le trou de crapaudine creusé dans la dernière marche. Quelques traces d'occupation ont pu être mises au jour sur son sol. Sa proximité avec Sv3 et Sv2 invite à penser qu'il s'agit d'une petite réserve d'outils et de matériel nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des thermes, et plus particulièrement des salles de chauffe. Ses petites dimensions, 3 x 7,30 m, empêchent cependant, selon nous, d'y voir une réserve de combustible²⁷.

24. Cette technique de construction particulière, où les petits murs des salles voûtées sont adossés aux grands murs latéraux, rend donc impossible l'accès aux fondations de ces derniers. Cela rend donc difficile les conclusions d'ordre chronologique. Il faut aussi rappeler que les tranchées de ces mêmes murs sont inaccessibles depuis l'extérieur du bâtiment à cause de la présence de l'égout périphérique.

25. J.-H. Moreau avait pu émettre l'hypothèse, abandonnée puis reprise par la suite, semble-t-il, que celles-ci avaient pu servir de réservoir à eau ou de salles de stockage (Moreau, s. d., 7). Sur le rôle de ce rez-de-chaussé voûté, voir Bouet 1996, 167-168.

26. Il faut sans doute y voir des interventions liées aux phases de réoccupation, aux chercheurs de trésors, aux recherches archéologiques des XVIII^e et XIX^e s., et à l'utilisation de ces pièces comme cachette ou refuge jusqu'à une époque récente.

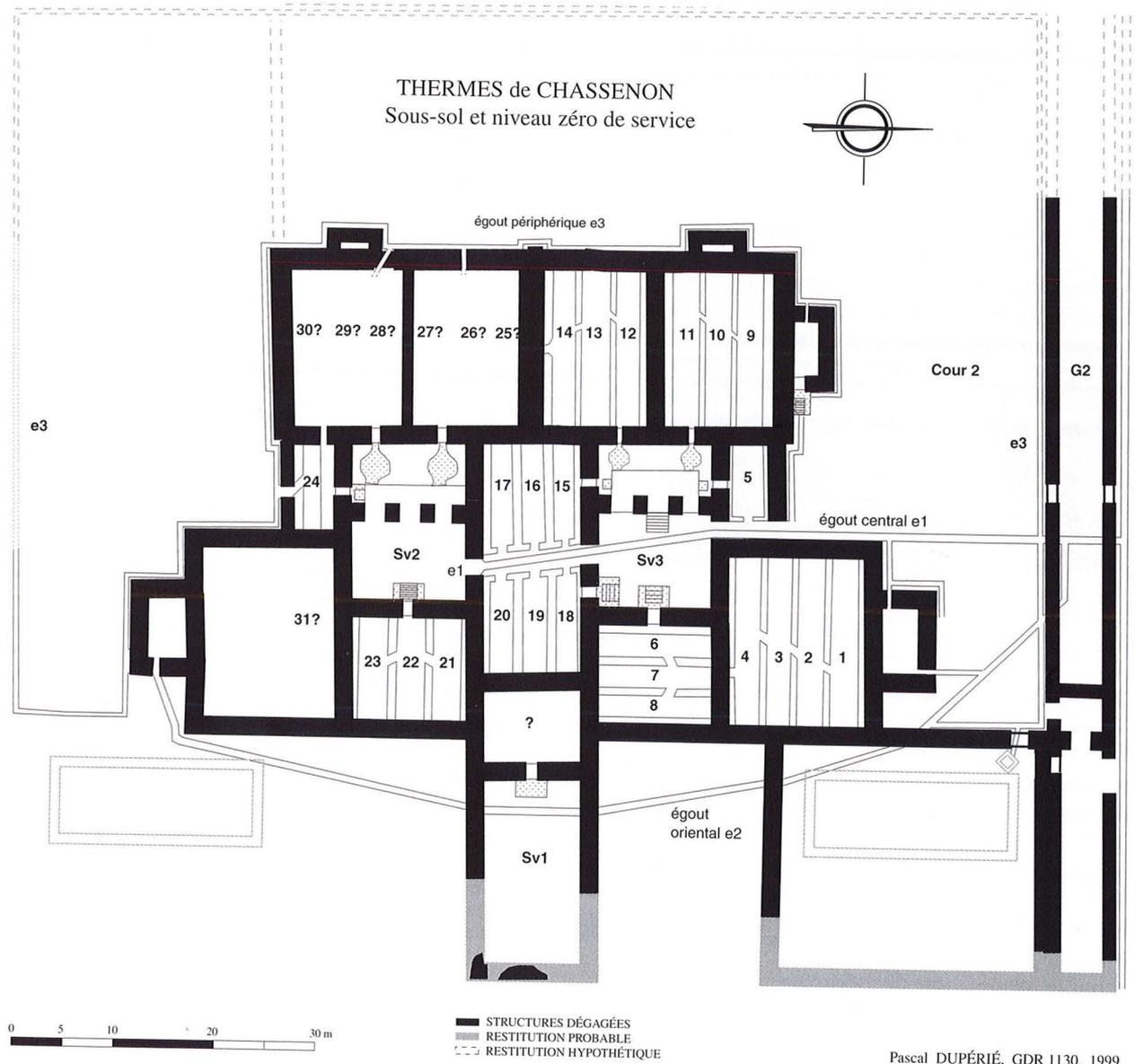


Fig. 7 : Plan du niveau de service zéro et du sous-sol.
 Cour : esplanade extérieure ; e : égout ; G : galerie ; Sv : salle de chauffe ; 1 à 31 : salles voûtées.

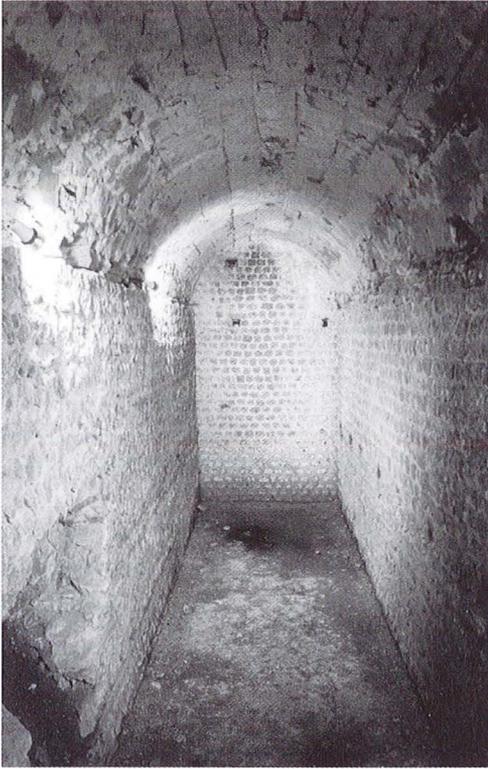


Fig. 8 : Salle voûtée 3 du niveau zéro
(cliché D. Hourcade).

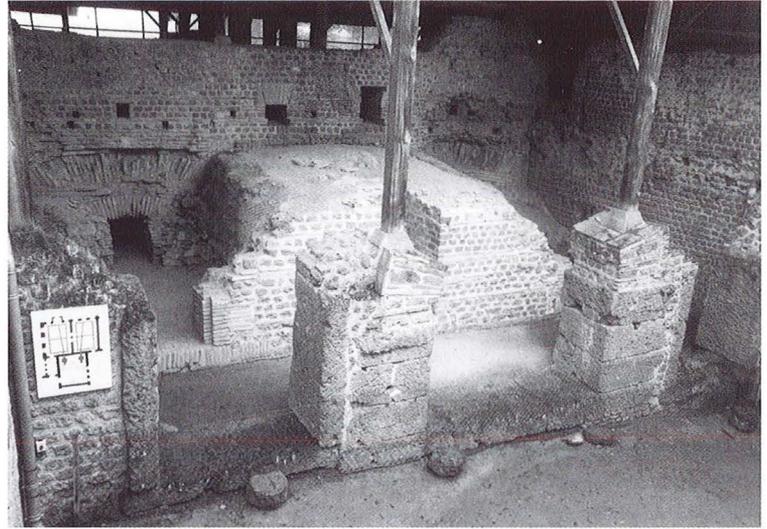


Fig. 9 : Praefurnia et terre-plein de la salle de chauffe sud Sv2
(cliché D. Hourcade).

En revanche, cette fonction pourrait avoir été assumée par le niveau zéro de la galerie nord G2 (fig. 7). Dans sa partie orientale, accessible au personnel depuis la cour et depuis l'extérieur, près de 100 m² semblent, en effet, disponibles pour entreposer des matériaux volumineux.

Les six salles centrales (salles n° 15 à 20) jouent, quant à elles, un rôle essentiel dans l'utilisation des combustibles des nombreux *praefurnia*. Accessibles et en relation directe avec les deux salles de chauffe Sv2 et Sv3, ces pièces qui couvrent plus de 200 m² sont interprétables comme des cendriers, destinés à recevoir les vidanges des foyers voisins. En témoignent les couches relativement nombreuses de cendres, charbons et sable mises au jour²⁸.

Les salles des *praefurnia* attenantes n'ont pas

fait l'objet de nouvelles fouilles (fig. 9). Quelques remarques peuvent cependant être faites. Il convient tout d'abord de rejeter l'hypothèse, émise par J.-H. Moreau, selon laquelle ces pièces étaient totalement couvertes. Elles ne possèdent en réalité aucun étage et ne sont accessibles que depuis le niveau zéro. La fouille en 1996 et 1997 d'une partie de Sv1, à l'est, a montré que, comme pour les deux autres salles de chauffe, les sols se trouvaient en contrebas des niveaux de circulation des baigneurs²⁹. De plus, dans Sv2 et Sv3 (fig. 9), la hauteur des escaliers des *praefurnia* interdit l'existence d'un plafond et le décentrement des séries de piliers prouve qu'ils sont destinés à supporter la toiture des fours, non

28. Le charbon et la cendre sont évidemment les deux phases d'une combustion plus ou moins poussée. La présence de sable pourrait, quant à elle, s'expliquer par des considérations de sécurité. Il peut s'agir d'un moyen d'étouffer les braises et d'éviter ainsi des risques d'incendie. La faible épaisseur des couches de cendres (qui ne dépasse pas 40 cm) ne doit pas faire penser à une utilisation relativement brève de ces salles et des foyers qui leur sont liés. Elle montre, au contraire, un nettoyage, certes rapide et peu minutieux, mais régulier de ces pièces. Les études anthracologiques (voir l'annexe de Philippe Poirier) permettent de restituer une première image du mode d'approvisionnement en combustible. Bien que l'on ne puisse pas encore savoir si l'on employait plutôt du charbon de bois ou des bûches, il est en revanche assuré que l'on utilisait, en abondance, des espèces nobles locales (essentiellement Chêne et Hêtre).

29. Le sol d'accès à l'unique *praefurnium* de Sv1 est coté à 215,80 m, alors que celui de la palestra voisine P3 se trouve à 216,20 m, dans son premier état et à 216,90 m dans le deuxième. L'ouverture qui existe entre ces deux salles et qui avait été comprise, lors des fouilles anciennes, comme un seuil de porte doit donc être interprétée comme un rebord de fenêtre, coté à 217,60 m. Les nombreux fragments de verre à vitre mis au jour en témoignent.

27. Sur ce sujet et par comparaison, voir Bouet 1996, 168-169. On pourrait également penser à une petite pièce d'habitation pour une partie du personnel de service mais la superficie semble trop restreinte pour la masse d'employés nécessaires au bon fonctionnement des thermes (Bouet 1996, 170-171).

un plancher. Il faut donc restituer des espaces à ciel ouvert, partiellement protégés par des appentis dans les zones des foyers. Ces salles jouent certainement, par la même occasion, le rôle de puits de jour pour les pièces voisines, ce qui explique le nombre parfois important de fenêtres et d'ouvertures qui donnent sur elles³⁰.

Il est, de plus, désormais assuré que les grands foyers de Sv2 et Sv3 servaient à chauffer à la fois les hypocaustes des salles occidentales, mais également de grandes chaudières qui alimentaient en eau chaude les piscines Pic1 et Pic2. Tout indique en effet que celles-ci n'étaient pas de simples pédiluves³¹ mais de véritables bassins d'immersion de plus de 150 m³ chacun. De plus, l'existence de nombreuses autres cuves (*natationes*, bassins, baignoires et vasques) prouve une alimentation en eau abondante et continue³². Aucune jonction n'a cependant, pour l'instant, été dégagée entre les thermes et l'aqueduc qui passe quelques cinquante mètres plus au sud³³.

Comme on le voit, les fouilles réalisées depuis 1995 ont grandement permis de compléter notre connaissance du plan de ces thermes. La grandeur et l'importance de ce bâtiment, la multiplicité des espaces de sport et de détente, ou celle des bassins en eau (chauffés ou non) nous conduisent, à présent, à en évoquer sa fonction et son utilisation.

30. Il faut vraisemblablement ainsi interpréter la grande baie, large de 3,40 m, qui existe, au niveau supérieur, entre le *frigidarium* sud F1 et la salle Sv2. Ses grandes dimensions ne doivent pas étonner. Une fenêtre de 7 m de large est connue dans les thermes du Sud de Bosra (Broise 1991, 70, photo p. 71).

31. Il convient de rejeter cette hypothèse que J.-H. Moreau avait émise devant l'absence de découverte de tuyaux d'alimentation en plomb dans le bâtiment thermal (Moreau 1992). Un examen attentif des vestiges anciennement mis au jour permet d'affirmer l'existence, dans les *praefurnia*, de chaudières en bronze et de leurs grilles de support et, dans les murs, de passages de canalisations.

32. Un rapide calcul permet d'estimer le volume d'eau utilisé dans les thermes à près de 750 m³. Même si l'on est loin des 2 000 m³ des thermes de Caracalla (Manderscheid 1991, 50) cette estimation donne une bonne image de la grandeur de ce bâtiment. Cette impression est confirmée par l'existence de deux structures, en relation avec Pic1 et N2, interprétées par Pierre Aupert comme deux évacuations de trop-plein.

33. Voir plus haut, note 8 et Aupert & Hourcade 1997. Il faut cependant noter que les prospections électro-magnétiques effectuées durant l'été 1999 par Terra Nova ont révélé l'existence d'une très probable conduite. Elle partirait de l'aqueduc, au sud du grand temple, et rejoindrait les thermes par l'angle sud-ouest de la galerie périphérique. Merci à Christian David pour ces informations.

2. FONCTIONS ET UTILISATION DES THERMES

La meilleure compréhension du plan des thermes (compléments ou relecture), due aux interventions archéologiques récentes, nous permet de revenir sur l'interprétation de la fonction de ce bâtiment et du circuit des baigneurs.

2.1. Des thermes de cure

J. Scheid a déjà insisté sur le lien étroit qui peut exister entre lieu de culte et thermes³⁴. Si les bâtiments thermaux sont si fréquemment présents dans les sanctuaires sub- ou extra-urbains, c'est qu'ils permettent avant tout aux pèlerins d'effectuer les ablutions purificatrices, indispensables et préalables à la célébration de tout culte. L'intégration des thermes de Chassenon dans l'enceinte d'un sanctuaire relativement étendu³⁵, non loin du grand temple, semble bien répondre à cette exigence. Cependant cette hypothèse ne saurait suffire à rendre compte de leur fonction. Les cas étudiés par J. Scheid se rapportent en effet à des thermes situés en bordure de sanctuaire, non loin de son accès principal. Ils jouent alors le rôle de "bains d'entrée". Tel ne semble pas être le cas à Chassenon où le plan des vestiges mis au jour indique, au contraire, que le bâtiment thermal est situé au centre du sanctuaire, entre les petits temples de l'est, le théâtre au nord et le grand temple à l'ouest. De plus, la grande superficie et le plan des thermes nous amènent à penser qu'ils remplissent une autre fonction.

Il revient à J.-H. Moreau d'avoir, le premier, émis l'hypothèse qu'il s'agissait de bains de cure. Même si les études réalisées sur les propriétés chimiques et thérapeutiques des sources voisines se sont montrées décevantes³⁶, de nombreux indices semblent pouvoir confirmer cette

34. Scheid 1991, 212-213.

35. Voir note 8. Il convient d'insister ici sur la véritable mise en scène du site. L'accès aux thermes se faisait par l'Est, depuis une dépression naturelle, jusqu'à une première terrasse. Derrière, le temple principal dominait l'ensemble depuis une deuxième terrasse, surélevée d'un podium.

36. Saumande & Moreau 1972. De tels résultats ne sont pas pour autant étonnants. La foi en une divinité intervient souvent plus lors d'une guérison miraculeuse que les vertus thérapeutiques supposées de l'eau des bains du sanctuaire fréquenté. Sur l'alimentation des thermes à vocation curative, voir les remarques dans Bouet 1996, 236-237.

interprétation. Le plus évident est incontestablement la découverte, déjà ancienne, de nombreux ex-voto dont une curieuse tête aux quatre prunelles³⁷. Ils prouvent la réalité des guérisons intervenues à la suite ou lors d'un passage de curistes dans les thermes, et l'utilisation thérapeutique de ceux-ci. L'alimentation en eau de ces bains par un aqueduc n'en est que plus étonnante. De plus, l'association de ces ex-voto à des statuettes de déesses-mères pose le problème de l'existence d'un culte rendu dans le bâtiment et l'interprétation des thermes de Chassenon comme lieu de culte³⁸. Cette hypothèse pourrait être confortée par la mise au jour en 1975 d'une petite statue en calcaire représentant un torse de jeune homme, traditionnellement interprétée comme un buste d'Apollon³⁹. On peut désormais lui adjoindre le fragment de sculpture, récemment réinterprété par Pierre Aupert comme pouvant être une tête de Mercure⁴⁰. L'existence d'une salle réservée au culte est cependant loin d'être assurée. Ce n'est qu'avec prudence qu'il faut indiquer l'interprétation, proposée par J.-H. Moreau⁴¹, de salle de "consultation d'oracles" ou de culte pour la pièce Tc2. Cette hypothèse n'est fondée que sur les grandes dimensions de cette salle (23 x 10 m), sa position centrale et le fait qu'elle soit chauffée.

D'autres considérations architecturales, comme la multiplicité des espaces chauffés et la présence inhabituelle de deux grandes piscines chaudes installées de façon dissymétrique,

confirment la fonction curative des thermes de Chassenon. Elles nous invitent à proposer l'existence d'un double circuit, pour curistes et baigneurs, qui donne tout son sens à la symétrie apparente, déjà étudiée, du bâtiment.

2.2. Le double circuit des baigneurs et des curistes

Il convient d'insister une fois encore sur l'originalité du plan des thermes, marqué par le dédoublement des salles de sport en façade (P1 à P4), des vastes *frigidaria* (F1 et F2) et même des salles chauffées⁴². Cette multiplication des salles, organisées autour d'un axe de symétrie matérialisé par les pièces Sv1, Vc et Tc2, permet de proposer deux itinéraires distincts, voire deux sections. Il s'agit d'un double circuit continu et circulaire (ou en boucle) qui, contrairement à la majorité des cas connus⁴³, commence depuis le centre du bâtiment et se termine sur ses côtés (fig. 10). Il semble donc qu'il faille différencier un espace nord d'un espace sud. Cette opposition dans le plan ne doit pas être mise en relation avec une quelconque différenciation sociale ou sexuelle. L'absence de séparation nette entre les salles Pic2 et S, ainsi que la relative équivalence entre les deux cheminements possibles, rendent ces deux hypothèses improbables. De plus, même si l'existence de *praefurnia* distincts pour les deux parcours pourrait le laisser croire, il faut également rejeter l'idée d'une utilisation saisonnière différenciée⁴⁴. Tout semble indiquer, au contraire, que cette différence repose sur l'originalité des fonctions données aux salles du sud. Nous proposons donc de voir, au nord, le circuit dextrogyre des baigneurs et, au sud, celui, sinistrogyre, des curistes.

37. Nous préférons ne pas tenir compte des nombreuses pierres aux formes étonnantes, interprétées par Moreau comme des ex-voto, et ne retenir que les plus traditionnelles terre-cuites en argile blanche. Présentés dans Vauthey & Moreau 1967 ; Gendron 1972, XII et Moreau 1975, XI-XII, ils ont été, pour la majorité, découverts lors de la fouille partielle de l'égout périphérique (e3). Pierre Aupert a fait l'inventaire, dans le rapport de 1996, 7-8, du mobilier "cultuel" non publié que l'ancien fouilleur a bien voulu mettre à notre disposition. Y figurent notamment deux représentations de déesses-mères, assises dans un fauteuil en osier.

38. Sur ce sujet voir Aupert 1991, 186 et 188-191.

39. Moreau 1976, XI, fig. 6 et Moreau s. d., 8. La nudité ainsi que la position déhanchée du corps sont des éléments caractéristiques des représentations divines masculines. Tel est souvent le cas d'Apollon ou de Mercure (Reinach II, 1, 95 et 150). Renseignements fournis par Cécile Doulan (doctorante, Institut Ausonius, Université Bordeaux III), qui prépare l'étude de l'ensemble de la statuaire mise au jour.

40. Hourcade *et al.* 1996, 8, fig. 6 et 7 et Moreau 1976, X.

41. Moreau s.d., 7 et Moreau 1988, 28. Il est cependant indéniable que cette pièce joue un rôle fondamental dans l'organisation du circuit des baigneurs et des curistes. Point de passage obligé, cet endroit sert aussi à séparer et préparer les deux catégories d'utilisateurs des thermes. On retrouve une pièce de ce type dans le plan des thermes urbains de Limoges, qui n'ont pourtant rien de thermes de cure (Loustaud 1988).

42. Dix salles accessibles aux baigneurs (sur un total de dix-sept en comptant la galerie) sont chauffées par hypocauste. Trois grands bassins le sont également (Pic1 et 2, Al3).

43. Voir, par exemple, la classification schématique des itinéraires et plans, proposée dans Gros 1996, 389, fig. 439 (reprise de Krencker, Nielsen et Rebuffat). Dans le cas de Chassenon, l'axialité n'est donc pas caractérisée par l'installation du *caldarium*, du *tepidarium* de sortie et du *frigidarium* associé à une *natio*, mais par des pièces d'entrée tièdes.

44. L'absence de séparation entre les quatre salles chaudes de l'ouest exclut encore cette hypothèse. Il faut remarquer que le grand nombre des salles chaudes et tièdes peut s'expliquer par les conditions climatiques locales, où la douceur océanique commence à ne plus se faire sentir et où l'hiver devient plus rigoureux. Certains foyers de Sv2 et Sv3 peuvent cependant n'avoir pleinement fonctionné que quelques mois par an.

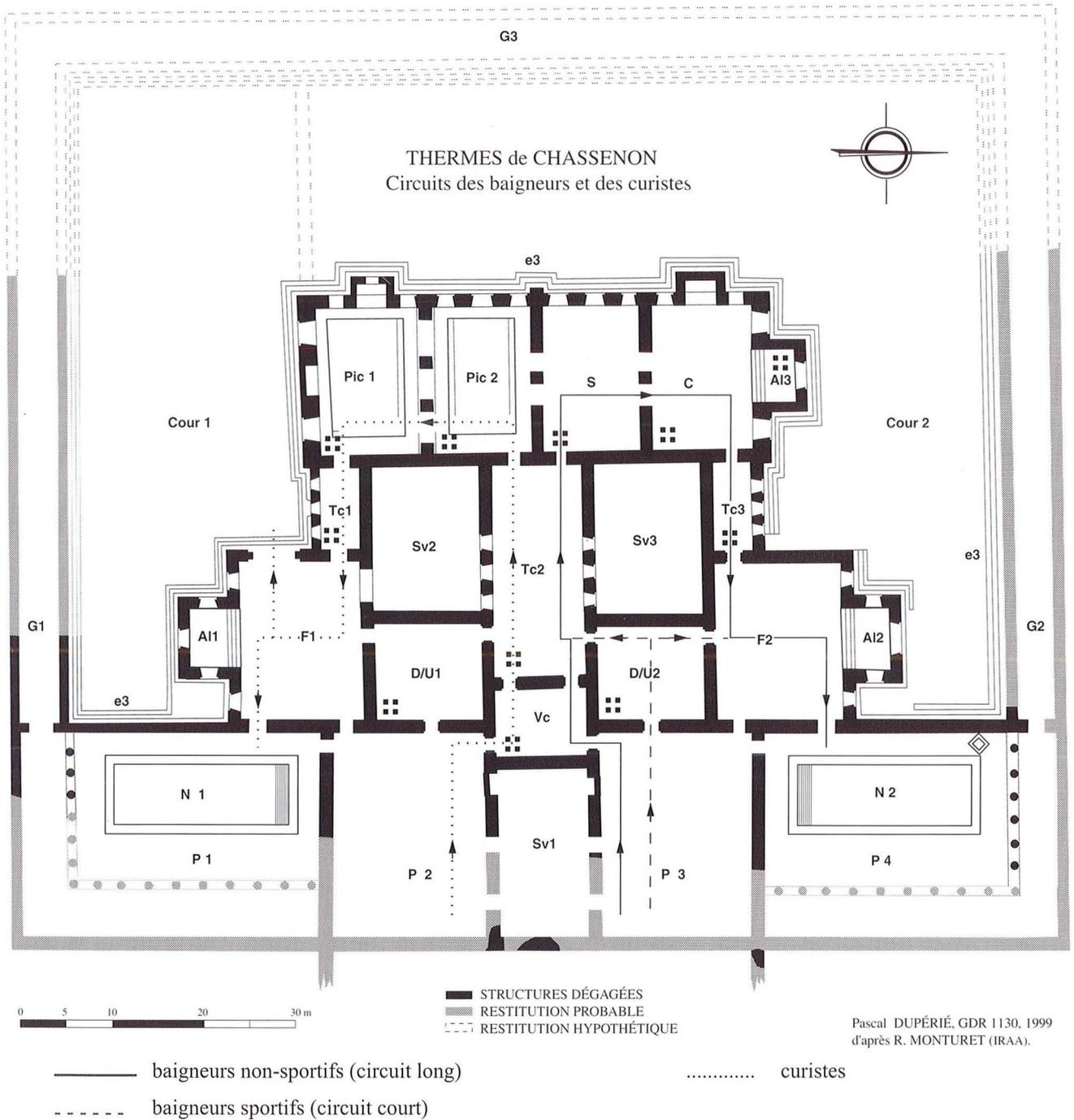


Fig. 10 : Double circuit des baigneurs (dextrogyre) et des curistes (sinistroyre).

2.2.1. Le parcours des baigneurs

Quel que soit l'itinéraire choisi (fig. 10), l'entrée des utilisateurs de ces thermes se faisait par l'est, depuis une série de salles encore inconnues⁴⁵. Le cheminement des baigneurs, par ailleurs désormais très bien documenté⁴⁶, semble relativement traditionnel et se caractérise par le principe du choc thermique induit par le passage des salles chaudes aux salles froides. Il nécessitait un premier échauffement (sportif ou forcé), une transpiration, puis une aspersion ou immersion dans l'eau chaude. Le circuit se terminait alors par une réaction à l'eau froide par le biais d'une aspersion ou d'une immersion partielle, voire totale. Ce schéma général pouvait souffrir quelques adaptations locales et être enrichi de quelques étapes particulières⁴⁷. A Chassenon, il apparaît clairement que l'on peut proposer, en fonction du type d'échauffement voulu, deux trajets : un pour sportifs et un pour non-sportifs.

Les non-sportifs traversaient, tout d'abord et sans s'y arrêter, la palestres couverte P3 pour rejoindre la petite salle Vc. Les fouilles de 1995 ont prouvé qu'elle était chauffée par hypocauste grâce à un petit foyer installé dans la salle voisine Sv1. Sa fonction demeure problématique. Il pourrait s'agir d'un vestiaire, mais la petitesse de ses dimensions, ainsi que sa position déjà bien avancée dans le parcours, pourraient tout aussi bien laisser penser qu'il s'agit d'un *unctorium* d'entrée⁴⁸. Le passage se faisait alors tout naturellement vers la grande salle centrale chauffée Tc2, interprétée comme un *tepidarium* d'entrée⁴⁹. Tournant alors à droite, les baigneurs pouvaient accéder à la salle S, chauffée par un

grand *praefurnium*, interprétée comme une étuve sèche ou *sudatorium*⁵⁰. Bien que rien ne paraisse empêcher le baigneur de se diriger alors vers la piscine chaude Pic2, il semble préférable de penser qu'il poursuit son chemin vers la pièce C, le *caldarium*⁵¹. On ne peut que s'étonner de la présence de ce dernier dans la partie septentrionale, la plus froide climatiquement, des thermes, mais son identification ne fait aucun doute à cause de l'existence du petit bassin d'eau chaude, Al3, en exèdre. Ce bassin (*alveus* ou *solium*) est chauffé par un petit *praefurnium* extérieur indépendant et reçoit son eau d'une des chaudières installées dans la salle de service Sv3. Profond d'1 m environ, il permettait l'immersion assise des baigneurs. Contrairement à l'hypothèse de J.-H. Moreau⁵², la petite exèdre occidentale de cette pièce ne doit pas être interprétée comme des latrines, mais bien plutôt comme l'emplacement du *labrum* et de sa vasque. Bien que peu fréquente, la forme rectangulaire de cette niche ne doit pas empêcher cette identification⁵³. Elle se rencontre, par exemple, dans les thermes du Nord de Volubilis et de Banassa, ou ceux du deuxième état de Glanum. Depuis le *caldarium*, les baigneurs se rendent alors dans le *frigidarium* F2, en passant par le petit *tepidarium* de sortie Tc3. Les grandes dimensions de cette salle froide prouvent que l'on y effectuait vraisemblablement l'essuyage et l'onction de sortie des baigneurs en fin de parcours. Avant celle-ci, ils pouvaient néanmoins accéder au

45. Il faut vraisemblablement restituer un premier accès avec un vestiaire au-devant des gymnases P2 et P3 et du *praefurnium* Sv1, mais l'absence de fouilles dans ce terrain qui n'appartient pas encore au Conseil Général de la Charente interdit toute certitude.

46. Voir, par exemple, Rebuffat 1991, 3-5. L'auteur s'appuie sur l'étude des témoignages littéraires antiques.

47. Au sujet du parcours détaillé, précédant la *sudatio*, nous trouvons plus satisfaisant, pour la compréhension du plan de Chassenon, le schéma proposé par Rebuffat 1991, 5. Il y explique que l'entrée dans le bâtiment se poursuivait par un grattage, une onction et enfin le passage dans un *tepidarium* précédant l'étuve sèche. Thébert 1991, 139-140, quant à lui, propose un cheminement différent. Il pense que le passage dans la salle tiède précédait l'onction, le grattage et enfin la sudation. Cette deuxième hypothèse ne nous paraît pas convenir à l'organisation des salles du site. La dénomination des salles est due à Pierre Aupert.

48. Selon Rebuffat, la *destictio* ne semble pas nécessaire aux non-sportifs dès leur entrée, alors que l'*unctio* apparaît plus fréquemment.

49. Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, J.-H. Moreau proposait d'y voir parallèlement une salle de consultation d'oracles. Ses grandes dimensions peuvent très bien s'expliquer par une fonction plus banale. Il s'agit de la pièce principale, point de passage quasi-obligé, qui concentre tout le flux des baigneurs et curistes. On sait de plus que le *tepidarium* était vraisemblablement la pièce la plus agréable, celle où l'on aimait discuter.

50. Nous préférons l'emploi de ce terme relativement fréquent, à celui plus rare de *laconicum*, voire d'*assa sudatio*.

51. Nous n'ignorons pas que les sources antiques mentionnent cette salle sous le nom de *cella soliaris*, mais l'emploi du mot *caldarium* par les archéologues demeure d'un usage plus répandu.

52. Cette proposition est due à l'absence de sol mis au jour dans cette niche (Moreau 1979, IX-X). Actuellement tout le remblai a été vidé, offrant aux visiteurs la vision d'une petite structure profonde de 5,30 m. Il semble impensable d'imaginer des latrines dans cette pièce, la plus simple considération d'hygiène permet d'en prendre conscience. Il paraît, en revanche, évident que le sol de cette exèdre a été détruit lors de la phase de réoccupation ou bien par les ouvriers de fouille des XIX^e ou XX^e s. L'absence de latrines découvertes à Chassenon pose cependant le problème de leur existence (presque nécessaire) et de leur localisation.

53. La forme la plus répandue, mais aussi la plus tardive, est celle d'une niche semi-circulaire. Voir, par exemple, Lenoir 1991, 156.

pédiluve froid du bassin A12, voire se baigner dans la grande piscine extérieure N2⁵⁴. Depuis cette palestre P4, les baigneurs rejoignaient alors P3 et sortaient en direction du vestiaire.

Le parcours des sportifs différait cependant un peu des autres. Il commençait par un échauffement dans le gymnase couvert P3, voire, mais moins probablement, dans la palestre à *natio* P4. Afin de se débarrasser de la poussière et de la sueur alors accumulées, ils devaient passer dans la pièce D/U2, interprétée comme la salle de la *destrictio* et de l'*unctio* d'entrée des sportifs. De là, deux possibilités s'offraient à eux. Soit ils rejoignaient l'ensemble des baigneurs et des curistes dans le *tepidarium* d'entrée Tc2, en tournant à gauche, soit ils choisissaient un circuit plus court en regagnant le *frigidarium* F2 par la droite. Leur échauffement préalable leur évitait ainsi l'itinéraire long et le passage par le *sudatorium* et le *caldarium*. L'existence de ces raccourcis, connus sur d'autres sites⁵⁵, prouve la multiplicité des trajets possibles, ainsi que celle des pratiques thermales. Loin d'être figée et uniforme, la circulation dans les thermes de Chassenon, par le nombre important de communications existantes entre les salles, devait permettre à chacun de définir son parcours selon ses propres aspirations.

2.2.2. Le parcours des curistes

La fonction curative de ce bâtiment thermal semble avoir conduit à proposer un autre itinéraire au sud, plus original. Classique jusqu'à l'accès au *tepidarium* d'entrée Tc2, ce parcours sinistroyre permettait alors aux malades de s'immerger totalement dans l'un des deux immenses bassins d'eau chaude Pic1 et Pic2. La découverte d'une évacuation de trop-plein dans la niche occidentale de Pic1 pourrait en partie s'expliquer par la nécessité de renouvellement constant de l'eau chaude de ces bains curatifs. Cette niche abritait vraisemblablement aussi un

labrum, comme dans le *caldarium* C. Plus étonnante est la présence d'une petite baignoire individuelle, aménagée dans le mur sud de Pic1. Après le passage par le *tepidarium* de sortie Tc1, les curistes pouvaient rejoindre le *frigidarium* F1, vraisemblablement rendu très lumineux grâce à sa grande baie vitrée au nord⁵⁶ et aux cinq fenêtres sud. Le reste du circuit semble relativement classique, mais présente toutefois une originalité notoire. Une grande porte, d'un peu moins de 5 m, permettait d'accéder à la Cour1. Cette esplanade, exposée plein sud, pourrait être interprétée comme un jardin d'agrément. Sa position en fin de parcours, dans la zone la plus ensoleillée, ainsi que l'absence de lien direct avec le gymnase couvert P2 et la palestre à *natio* P1-N1, nous incitent à ne pas y voir une véritable palestre sportive, mais plutôt un jardin. Vastes bassins chauds, clarté, ensoleillement et chaleur, autant d'éléments qui semblent bien confirmer l'aspect curatif des thermes antiques de *Cassinomagus*.

La description que nous venons d'en donner porte toutefois sur un des derniers états, le plus achevé, fruit d'une évolution jusqu'à présent passée inaperçue.

3. CHRONOLOGIE ET ÉVOLUTION DES THERMES DE CHASSENON

Rappelons, tout d'abord, la datation avancée par J.-H. Moreau et systématiquement reprise depuis. Selon l'ancien fouilleur, le bâtiment aurait été construit au II^e s. p.C.⁵⁷ Cette proposition repose essentiellement sur des critères architecturaux et stylistiques : construction en petit appareil avec rangs de brique (*opus vittatum mixtum*), développement des "thermes impériaux" ou doubles à l'époque antonine, mobilier décoratif (stucs, enduits peints et statuaire) mis au jour dans les niveaux d'occupation⁵⁸. Cette hypothèse apparaît désormais en partie dépassée,

54. Les fouilles de 1997 ont montré que l'ouverture existante entre F2 et P3 n'était pas, au moins au II^e et III^e s. p.C., une porte. Le sol du gymnase se situe, en effet, quelque 0,70 m en contrebas de celui du *frigidarium*. Nous pensons qu'il faut donc plutôt y voir une fenêtre. De même, la circulation entre P3 et P4 est loin d'être assurée. Une rampe permet, en revanche, le passage entre P3 et D/U2 et P3 et Vc.

55. Voir, par exemple, ceux des grands thermes de l'Est et du Sud de Timgad (Thébert 1991, 142-143).

56. Sur cette interprétation, voir plus haut la note 30.

57. Moreau, s.d., 7.

58. Voir par exemple l'étude de la chevelure de la "tête aux quatre prunelles" dans Moreau 1976, 11-12 ou celle des décorations murales dans Gendron 1974, xviii.

interprétation. Le plus évident est incontestablement la découverte, déjà ancienne, de nombreux ex-voto dont une curieuse tête aux quatre prunelles³⁷. Ils prouvent la réalité des guérisons intervenues à la suite ou lors d'un passage de curistes dans les thermes, et l'utilisation thérapeutique de ceux-ci. L'alimentation en eau de ces bains par un aqueduc n'en est que plus étonnante. De plus, l'association de ces ex-voto à des statuettes de déesses-mères pose le problème de l'existence d'un culte rendu dans le bâtiment et l'interprétation des thermes de Chassenon comme lieu de culte³⁸. Cette hypothèse pourrait être confortée par la mise au jour en 1975 d'une petite statue en calcaire représentant un torse de jeune homme, traditionnellement interprétée comme un buste d'Apollon³⁹. On peut désormais lui adjoindre le fragment de sculpture, récemment réinterprété par Pierre Aupert comme pouvant être une tête de Mercure⁴⁰. L'existence d'une salle réservée au culte est cependant loin d'être assurée. Ce n'est qu'avec prudence qu'il faut indiquer l'interprétation, proposée par J.-H. Moreau⁴¹, de salle de "consultation d'oracles" ou de culte pour la pièce Tc2. Cette hypothèse n'est fondée que sur les grandes dimensions de cette salle (23 x 10 m), sa position centrale et le fait qu'elle soit chauffée.

D'autres considérations architecturales, comme la multiplicité des espaces chauffés et la présence inhabituelle de deux grandes piscines chaudes installées de façon dissymétrique,

confirment la fonction curative des thermes de Chassenon. Elles nous invitent à proposer l'existence d'un double circuit, pour curistes et baigneurs, qui donne tout son sens à la symétrie apparente, déjà étudiée, du bâtiment.

2.2. Le double circuit des baigneurs et des curistes

Il convient d'insister une fois encore sur l'originalité du plan des thermes, marqué par le dédoublement des salles de sport en façade (P1 à P4), des vastes *frigidaria* (F1 et F2) et même des salles chauffées⁴². Cette multiplication des salles, organisées autour d'un axe de symétrie matérialisé par les pièces Sv1, Vc et Tc2, permet de proposer deux itinéraires distincts, voire deux sections. Il s'agit d'un double circuit continu et circulaire (ou en boucle) qui, contrairement à la majorité des cas connus⁴³, commence depuis le centre du bâtiment et se termine sur ses côtés (fig. 10). Il semble donc qu'il faille différencier un espace nord d'un espace sud. Cette opposition dans le plan ne doit pas être mise en relation avec une quelconque différenciation sociale ou sexuelle. L'absence de séparation nette entre les salles Pic2 et S, ainsi que la relative équivalence entre les deux cheminements possibles, rendent ces deux hypothèses improbables. De plus, même si l'existence de *praefurnia* distincts pour les deux parcours pourrait le laisser croire, il faut également rejeter l'idée d'une utilisation saisonnière différenciée⁴⁴. Tout semble indiquer, au contraire, que cette différence repose sur l'originalité des fonctions données aux salles du sud. Nous proposons donc de voir, au nord, le circuit dextrogyre des baigneurs et, au sud, celui, sinistrogyre, des curistes.

37. Nous préférons ne pas tenir compte des nombreuses pierres aux formes étonnantes, interprétées par Moreau comme des ex-voto, et ne retenir que les plus traditionnelles terre-cuites en argile blanche. Présentés dans Vauthey & Moreau 1967 ; Gendron 1972, XII et Moreau 1975, XI-XII, ils ont été, pour la majorité, découverts lors de la fouille partielle de l'égoût périphérique (e3). Pierre Aupert a fait l'inventaire, dans le rapport de 1996, 7-8, du mobilier "cultuel" non publié que l'ancien fouilleur a bien voulu mettre à notre disposition. Y figurent notamment deux représentations de déesses-mères, assises dans un fauteuil en osier.

38. Sur ce sujet voir Aupert 1991, 186 et 188-191.

39. Moreau 1976, XI, fig. 6 et Moreau s. d., 8. La nudité ainsi que la position déhanchée du corps sont des éléments caractéristiques des représentations divines masculines. Tel est souvent le cas d'Apollon ou de Mercure (Reinach II, 1, 95 et 150). Renseignements fournis par Cécile Doulan (doctorante, Institut Ausonius, Université Bordeaux III), qui prépare l'étude de l'ensemble de la statuaire mise au jour.

40. Hourcade *et al.* 1996, 8, fig. 6 et 7 et Moreau 1976, X.

41. Moreau s.d., 7 et Moreau 1988, 28. Il est cependant indéniable que cette pièce joue un rôle fondamental dans l'organisation du circuit des baigneurs et des curistes. Point de passage obligé, cet endroit sert aussi à séparer et préparer les deux catégories d'utilisateurs des thermes. On retrouve une pièce de ce type dans le plan des thermes urbains de Limoges, qui n'ont pourtant rien de thermes de cure (Loustaud 1988).

42. Dix salles accessibles aux baigneurs (sur un total de dix-sept en comptant la galerie) sont chauffées par hypocauste. Trois grands bassins le sont également (Pic1 et 2, Al3).

43. Voir, par exemple, la classification schématique des itinéraires et plans, proposée dans Gros 1996, 389, fig. 439 (reprise de Krencker, Nielsen et Rebuffat). Dans le cas de Chassenon, l'axialité n'est donc pas caractérisée par l'installation du *caldarium*, du *tepidarium* de sortie et du *frigidarium* associé à une *natio*, mais par des pièces d'entrée tièdes.

44. L'absence de séparation entre les quatre salles chaudes de l'ouest exclut encore cette hypothèse. Il faut remarquer que le grand nombre des salles chaudes et tièdes peut s'expliquer par les conditions climatiques locales, où la douceur océanique commence à ne plus se faire sentir et où l'hiver devient plus rigoureux. Certains foyers de Sv2 et Sv3 peuvent cependant n'avoir pleinement fonctionné que quelques mois par an.

2.2.1. Le parcours des baigneurs

Quel que soit l'itinéraire choisi (fig. 10), l'entrée des utilisateurs de ces thermes se faisait par l'est, depuis une série de salles encore inconnues⁴⁵. Le cheminement des baigneurs, par ailleurs désormais très bien documenté⁴⁶, semble relativement traditionnel et se caractérise par le principe du choc thermique induit par le passage des salles chaudes aux salles froides. Il nécessitait un premier échauffement (sportif ou forcé), une transpiration, puis une aspersion ou immersion dans l'eau chaude. Le circuit se terminait alors par une réaction à l'eau froide par le biais d'une aspersion ou d'une immersion partielle, voire totale. Ce schéma général pouvait souffrir quelques adaptations locales et être enrichi de quelques étapes particulières⁴⁷. A Chassenon, il apparaît clairement que l'on peut proposer, en fonction du type d'échauffement voulu, deux trajets : un pour sportifs et un pour non-sportifs.

Les non-sportifs traversaient, tout d'abord et sans s'y arrêter, la palestres couverte P3 pour rejoindre la petite salle Vc. Les fouilles de 1995 ont prouvé qu'elle était chauffée par hypocauste grâce à un petit foyer installé dans la salle voisine Sv1. Sa fonction demeure problématique. Il pourrait s'agir d'un vestiaire, mais la petitesse de ses dimensions, ainsi que sa position déjà bien avancée dans le parcours, pourraient tout aussi bien laisser penser qu'il s'agit d'un *unctorium* d'entrée⁴⁸. Le passage se faisait alors tout naturellement vers la grande salle centrale chauffée Tc2, interprétée comme un *tepidarium* d'entrée⁴⁹. Tournant alors à droite, les baigneurs pouvaient accéder à la salle S, chauffée par un

grand *praefurnium*, interprétée comme une étuve sèche ou *sudatorium*⁵⁰. Bien que rien ne paraisse empêcher le baigneur de se diriger alors vers la piscine chaude Pic2, il semble préférable de penser qu'il poursuit son chemin vers la pièce C, le *caldarium*⁵¹. On ne peut que s'étonner de la présence de ce dernier dans la partie septentrionale, la plus froide climatiquement, des thermes, mais son identification ne fait aucun doute à cause de l'existence du petit bassin d'eau chaude, Al3, en exèdre. Ce bassin (*alveus* ou *solium*) est chauffé par un petit *praefurnium* extérieur indépendant et reçoit son eau d'une des chaudières installées dans la salle de service Sv3. Profond d'1 m environ, il permettait l'immersion assise des baigneurs. Contrairement à l'hypothèse de J.-H. Moreau⁵², la petite exèdre occidentale de cette pièce ne doit pas être interprétée comme des latrines, mais bien plutôt comme l'emplacement du *labrum* et de sa vasque. Bien que peu fréquente, la forme rectangulaire de cette niche ne doit pas empêcher cette identification⁵³. Elle se rencontre, par exemple, dans les thermes du Nord de Volubilis et de Banassa, ou ceux du deuxième état de Glanum. Depuis le *caldarium*, les baigneurs se rendent alors dans le *frigidarium* F2, en passant par le petit *tepidarium* de sortie Tc3. Les grandes dimensions de cette salle froide prouvent que l'on y effectuait vraisemblablement l'essuyage et l'onction de sortie des baigneurs en fin de parcours. Avant celle-ci, ils pouvaient néanmoins accéder au

45. Il faut vraisemblablement restituer un premier accès avec un vestiaire au-devant des gymnases P2 et P3 et du *praefurnium* Sv1, mais l'absence de fouilles dans ce terrain qui n'appartient pas encore au Conseil Général de la Charente interdit toute certitude.

46. Voir, par exemple, Rebuffat 1991, 3-5. L'auteur s'appuie sur l'étude des témoignages littéraires antiques.

47. Au sujet du parcours détaillé, précédant la *sudatio*, nous trouvons plus satisfaisant, pour la compréhension du plan de Chassenon, le schéma proposé par Rebuffat 1991, 5. Il y explique que l'entrée dans le bâtiment se poursuivait par un grattage, une onction et enfin le passage dans un *tepidarium* précédant l'étuve sèche. Thébert 1991, 139-140, quant à lui, propose un cheminement différent. Il pense que le passage dans la salle tiède précédait l'onction, le grattage et enfin la sudation. Cette deuxième hypothèse ne nous paraît pas convenir à l'organisation des salles du site. La dénomination des salles est due à Pierre Aupert.

48. Selon Rebuffat, la *destictio* ne semble pas nécessaire aux non-sportifs dès leur entrée, alors que l'*unctio* apparaît plus fréquemment.

49. Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, J.-H. Moreau proposait d'y voir parallèlement une salle de consultation d'oracles. Ses grandes dimensions peuvent très bien s'expliquer par une fonction plus banale. Il s'agit de la pièce principale, point de passage quasi-obligé, qui concentre tout le flux des baigneurs et curistes. On sait de plus que le *tepidarium* était vraisemblablement la pièce la plus agréable, celle où l'on aimait discuter.

50. Nous préférons l'emploi de ce terme relativement fréquent, à celui plus rare de *laconicum*, voire d'*assa sudatio*.

51. Nous n'ignorons pas que les sources antiques mentionnent cette salle sous le nom de *cella soliaris*, mais l'emploi du mot *caldarium* par les archéologues demeure d'un usage plus répandu.

52. Cette proposition est due à l'absence de sol mis au jour dans cette niche (Moreau 1979, IX-X). Actuellement tout le remblai a été vidé, offrant aux visiteurs la vision d'une petite structure profonde de 5,30 m. Il semble impensable d'imaginer des latrines dans cette pièce, la plus simple considération d'hygiène permet d'en prendre conscience. Il paraît, en revanche, évident que le sol de cette exèdre a été détruit lors de la phase de réoccupation ou bien par les ouvriers de fouille des XIX^e ou XX^e s. L'absence de latrines découvertes à Chassenon pose cependant le problème de leur existence (presque nécessaire) et de leur localisation.

53. La forme la plus répandue, mais aussi la plus tardive, est celle d'une niche semi-circulaire. Voir, par exemple, Lenoir 1991, 156.

pédiluve froid du bassin A12, voire se baigner dans la grande piscine extérieure N2⁵⁴. Depuis cette palestres P4, les baigneurs rejoignaient alors P3 et sortaient en direction du vestiaire.

Le parcours des sportifs différait cependant un peu des autres. Il commençait par un échauffement dans le gymnase couvert P3, voire, mais moins probablement, dans la palestres à *natio* P4. Afin de se débarrasser de la poussière et de la sueur alors accumulées, ils devaient passer dans la pièce D/U2, interprétée comme la salle de la *destrictio* et de l'*unctio* d'entrée des sportifs. De là, deux possibilités s'offraient à eux. Soit ils rejoignaient l'ensemble des baigneurs et des curistes dans le *tepidarium* d'entrée Tc2, en tournant à gauche, soit ils choisissaient un circuit plus court en regagnant le *frigidarium* F2 par la droite. Leur échauffement préalable leur évitait ainsi l'itinéraire long et le passage par le *sudatorium* et le *caldarium*. L'existence de ces raccourcis, connus sur d'autres sites⁵⁵, prouve la multiplicité des trajets possibles, ainsi que celle des pratiques thermales. Loin d'être figée et uniforme, la circulation dans les thermes de Chassenon, par le nombre important de communications existantes entre les salles, devait permettre à chacun de définir son parcours selon ses propres aspirations.

2.2.2. Le parcours des curistes

La fonction curative de ce bâtiment thermal semble avoir conduit à proposer un autre itinéraire au sud, plus original. Classique jusqu'à l'accès au *tepidarium* d'entrée Tc2, ce parcours sinistroyre permettait alors aux malades de s'immerger totalement dans l'un des deux immenses bassins d'eau chaude Pic1 et Pic2. La découverte d'une évacuation de trop-plein dans la niche occidentale de Pic1 pourrait en partie s'expliquer par la nécessité de renouvellement constant de l'eau chaude de ces bains curatifs. Cette niche abritait vraisemblablement aussi un

labrum, comme dans le *caldarium* C. Plus étonnante est la présence d'une petite baignoire individuelle, aménagée dans le mur sud de Pic1. Après le passage par le *tepidarium* de sortie Tc1, les curistes pouvaient rejoindre le *frigidarium* F1, vraisemblablement rendu très lumineux grâce à sa grande baie vitrée au nord⁵⁶ et aux cinq fenêtres sud. Le reste du circuit semble relativement classique, mais présente toutefois une originalité notoire. Une grande porte, d'un peu moins de 5 m, permettait d'accéder à la Cour1. Cette esplanade, exposée plein sud, pourrait être interprétée comme un jardin d'agrément. Sa position en fin de parcours, dans la zone la plus ensoleillée, ainsi que l'absence de lien direct avec le gymnase couvert P2 et la palestres à *natio* P1-N1, nous incitent à ne pas y voir une véritable palestres sportive, mais plutôt un jardin. Vastes bassins chauds, clarté, ensoleillement et chaleur, autant d'éléments qui semblent bien confirmer l'aspect curatif des thermes antiques de *Cassinomagus*.

La description que nous venons d'en donner porte toutefois sur un des derniers états, le plus achevé, fruit d'une évolution jusqu'à présent passée inaperçue.

3. CHRONOLOGIE ET ÉVOLUTION DES THERMES DE CHASSENON

Rappelons, tout d'abord, la datation avancée par J.-H. Moreau et systématiquement reprise depuis. Selon l'ancien fouilleur, le bâtiment aurait été construit au II^e s. p.C.⁵⁷ Cette proposition repose essentiellement sur des critères architecturaux et stylistiques : construction en petit appareil avec rangs de brique (*opus vittatum mixtum*), développement des "thermes impériaux" ou doubles à l'époque antonine, mobilier décoratif (stucs, enduits peints et statuaire) mis au jour dans les niveaux d'occupation⁵⁸. Cette hypothèse apparaît désormais en partie dépassée,

54. Les fouilles de 1997 ont montré que l'ouverture existante entre F2 et P3 n'était pas, au moins au II^e et III^e s. p.C., une porte. Le sol du gymnase se situe, en effet, quelque 0,70 m en contrebas de celui du *frigidarium*. Nous pensons qu'il faut donc plutôt y voir une fenêtre. De même, la circulation entre P3 et P4 est loin d'être assurée. Une rampe permet, en revanche, le passage entre P3 et D/U2 et P3 et Vc.

55. Voir, par exemple, ceux des grands thermes de l'Est et du Sud de Timgad (Thébert 1991, 142-143).

56. Sur cette interprétation, voir plus haut la note 30.

57. Moreau, s.d., 7.

58. Voir par exemple l'étude de la chevelure de la "tête aux quatre prunelles" dans Moreau 1976, 11-12 ou celle des décorations murales dans Gendron 1974, xviii.

ou du moins limitée⁵⁹. Nous pensons, en effet, qu'il convient de restituer une occupation du site depuis le deuxième quart du I^{er} s. p.C. jusqu'au début du VI^e p.C. L'activité thermale ne durerait, en fait, que jusque vers la fin du IV^e s. ou le début du V^e s. p.C., avant la réoccupation domestique (et artisanale ?) définitive du bâtiment.

Les problèmes de datation que nous avons rencontrés sont cependant nombreux. Nous avons dû faire face, dans un premier temps, à l'oblitération de la stratigraphie par les fouilles anciennes⁶⁰. D'autre part, les tranchées de fondation et les soubassements du corps central du bâtiment (entouré par Cour1 et Cour2) se sont révélés inaccessibles. La présence de l'égout périphérique (e3) et celle des murs des salles souterraines condamnent tout accès, aussi bien depuis l'extérieur que depuis l'intérieur, et réduisent ainsi la portée d'une étude architecturale et chronologique. Enfin, ces contraintes se combinent à un manque cruel, ou du moins une extrême rareté, de matériel céramique et numismatique mis au jour dans les niveaux d'occupation⁶¹.

59. On sait désormais que l'utilisation de l'*opus vittatum mixtum* se répand dans l'architecture gallo-romaine dès le début du I^{er} s. p.C. (Desbat 1992 et Adam 1984, 151-156), ou que les "thermes impériaux" se développent, parfois rapidement, sur le modèle de ceux construits par Néron à Rome (Gros 1996, 397). On sait, par ailleurs, à quel point peut être difficile et aléatoire l'emploi de critères chrono-stylistiques, pour les sculptures de production locale et indigène.

Il convient, de plus, de rappeler qu'à aucun moment, lors des fouilles anciennes, les niveaux de construction n'ont été atteints. Le dégagement des niveaux archéologiques s'est scrupuleusement arrêté sur les sols de circulation antiques. De plus, l'absence de fouille stratigraphique, mise à part la tentative d'interprétation d'une coupe (Moreau 1977, XIV-XV), a empêché de mettre en évidence les éventuelles phases ou étapes de l'aménagement du bâtiment. Si J.-H. Moreau propose bien de restituer un premier bâtiment à l'époque augustéenne, encore faut-il constater que cette hypothèse ne repose que sur de simples remarques architecturales. La présence de gros blocs de brèche, rappelant la technique de l'*opus quadratum*, en était selon lui le témoin. Une rapide analyse des techniques de construction nous a cependant montré que ces blocs étaient contemporains, voire postérieurs, aux petits moellons de l'*opus vittatum*. De plus, malgré la quantité relativement abondante de matériel datant au plus tôt du III^e s. p.C., jamais aucune attention n'a été apportée à ces niveaux d'occupation, et encore moins aux phases de réoccupation.

60. Seuls les pièces orientales (P2, Sv1, P3) et les espaces G1 et Cour1 au nord n'ont pas été entièrement fouillés ou dégagés. Encore ne sont-ils pas vierges de toute intervention archéologique. Ainsi en témoigne la tranchée de 2-2,50 m de large et 7 m de long effectuée en plein centre de Sv1, sans qu'aucun rapport de fouille ou relevé ne la signale. Partout ailleurs, seuls les niveaux de construction, enfouis sous les niveaux de circulation, nous sont accessibles. Rappelons, de plus, le fait que, dans un effort louable et vraisemblablement nécessaire de conservation et de présentation du site, J.-H. Moreau a procédé à la restauration de la grande majorité des parements extérieurs des murs du bâtiment. Beaucoup d'observations architecturales sont donc désormais impossibles à réaliser.



Fig. 11 : Vue d'ensemble des structures de la Cour2.

Au centre : fossé et premier sol de circulation ; à gauche : voûte de l'égout oriental e2 ; à droite : affleurement rocheux et tranchée de fondation ; dans la stratigraphie : sol de travail du troisième état (cliché D. Hourcade).

C'est pour cette raison que nous avons dû employer d'autres méthodes de datation et faire appel, comme le permettait la présence abondante de structures carbonisées, à des techniques de physique appliquée à l'archéologie⁶². Nous insistons donc sur le fait que l'évolution que nous proposons pour les thermes de Chassenon, ainsi que leur datation sont encore parfois relativement hypothétiques.

3.1. Une première occupation à l'époque tibéro-claudienne

Cette première phase, relativement précoce, est attestée par la découverte de matériel céramique dans la cour nord, Cour2, en relation avec une structure creusée, interprétée comme un fossé-drain. Large de 0,90 m et profond de 0,60 à

61. Il n'y a cependant à cela rien d'extraordinaire pour un bâtiment vraisemblablement régulièrement entretenu. Seuls les niveaux de réoccupation domestique livrent, depuis 1996, du mobilier en quantité non négligeable.

62. Les datations par radiocarbone ont été réalisées par le CDRC de l'Université Claude Bernard Lyon 1, et la dendrochronologie a été effectuée au laboratoire du LAE de Bordeaux, dirigé par B. Szépertyski. Nous sommes conscient que les datations fournies par C14 sont relativement imprécises pour une période aussi récente que le Haut-Empire et que les résultats ne sont acceptables que dans un intervalle de confiance relativement large. De même, la précision habituelle des datations dendrochronologiques n'est pas atteinte pour l'échantillon étudié. Comme on le verra plus loin, deux dates sont en effet possibles (note 76).

1,20 m, ce fossé a été repéré sur une longueur de près de 23 m au milieu de la cour nord, et deviné dans l'esplanade sud, Cour1 (fig. 11). Servant vraisemblablement de limite ou de péribole à un bâtiment, ce drain n'a pour l'instant été mis en relation avec aucune structure construite connue. Bien que rien ne le certifie, l'apparente continuité de l'organisation de l'espace (existence de deux esplanades entourant un bâtiment) et l'orientation est-ouest du fossé (reprise ensuite par la galerie périphérique) pourraient laisser supposer l'existence d'un premier établissement thermal. Si tel était le cas, il ne pourrait s'agir que d'un édifice de plan relativement simple, sans doute linéaire, voire axial et symétrique⁶³.

Les phases postérieures d'aménagement nous sont relativement mieux connues.

3.2. L'aménagement de thermes doubles, proches du type "impérial", sous les Flaviens

La deuxième moitié du 1^{er} s. p.C. apparaît comme la période du grand développement du bâtiment thermal de Chassenon⁶⁴. On peut vraisemblablement subdiviser cette phase en deux étapes d'aménagement.

De la première (fig. 12, état 2a), on peut dater la construction d'un mur d'enceinte, entourant les cours de l'édifice. A l'extérieur, cet enclos semble bordé par un talus ou glacis formé de remblais d'argile. Cette transformation des

structures bâties est prouvée par le comblement rapide du fossé à l'aide de matériaux de construction. Celui-ci est cependant aussitôt recrusé, comme pour garder une fonction de drain⁶⁵. Son remplissage progressif intervient lors de la deuxième étape de cette phase.

Elle se caractérise par la transformation du mur de péribole en galerie périphérique (fig. 12, état 2b). Un nouveau mur est en effet rajouté, parallèlement au premier, à l'extérieur⁶⁶. Au nord, la galerie G2 est alors accessible au personnel de service, vraisemblablement sur toute sa longueur, grâce à une porte aménagée au milieu de sa façade septentrionale. Celle-ci fait face à une deuxième ouverture ménagée dans l'ancien mur péribole et qui permet d'accéder à la Cour2, dans le prolongement du couloir central des salles souterraines. Un autre accès, également condamné par la suite, existe enfin dans l'angle nord-est de cette esplanade.

Les transformations du plan de l'édifice et des niveaux publics, accessibles aux baigneurs et curistes, sont elles aussi importantes. C'est de ce deuxième état flavien que date le plan double de ces thermes, en apparence "impériaux". Même si des aménagements ponctuels dans la répartition des salles, leur distribution ou leur fonction, ont pu être réalisés par la suite⁶⁷, il semble que la majorité des structures datent de cette époque. L'existence, dans le *caldarium* C, d'un *labrum* rectangulaire, perpendiculaire au bain chaud, serait alors typique⁶⁸ des constructions de la deuxième moitié du 1^{er} s. p.C. Il semble, en revanche, que la partie orientale de l'édifice soit bien différente de l'aspect qu'on lui connaît par

63. Faut-il voir la trace de ce premier bâtiment thermal dans le plan de la partie occidentale, Pic1 à C, des structures mises au jour ? Les thermes auraient alors possédé une orientation nord-sud. Le souvenir de l'autonomie de ce corps-bloc, composé de quatre salles (pouvant être par exemple un vestiaire, un *frigidarium*, un *tepidarium* et un *caldarium*) pourrait avoir été conservé dans l'orientation de l'égoût central (e1) et du mur oriental de Pic1, Pic2, S et C. Les relevés montrent en effet un décalage de 1°30' par rapport à la perpendiculaire théorique à l'axe de symétrie passant par Tc2, Vc et Sv1. L'accès se serait alors fait par l'esplanade Cour1, jouant le rôle de palestre, et par l'ouverture, bouchée et aménagée par la suite en baignoire, dans le mur méridional de Pic1. Tout ceci, en l'absence de vérification archéologique, vraisemblablement impossible à cause des problèmes techniques déjà évoqués, reste de l'ordre de l'hypothétique. Il est en effet possible que l'accès sud n'ait en fait été qu'un aménagement temporaire, lié au chantier de construction des piscines chaudes et que l'écart d'angle relevé ne soit lié qu'à une maladresse de tracé. C'est donc par prudence qu'aucune restitution graphique n'est proposée pour ce premier état.

64. Les datations avancées reposent sur l'étude des quelques tessons de céramique mis au jour dans la Cour2 et le comblement du fossé, ainsi que sur une datation par radiocarbone des niveaux les plus anciens de charbons et cendres des salles-cendriers souterraines (code laboratoire Ly-8700, âge 14C BP = 1860 ± 40).

65. Le recrusé de ce fossé implique, à la fois, qu'il a une véritable fonction pour le bâtiment et qu'il ne s'agit ni d'un repentir d'architecte, ni d'une tranchée d'arrachage de mur. C'est l'absence de matériel ou d'aménagement particulier qui nous a conduit à proposer l'hypothèse d'un drain.

66. Au nord, ce nouveau mur se caractérise par un appareillage différent et une tranchée de fondation plus profonde de 1,20 m que celle du mur antérieur. Au sud, cette transformation d'un espace extérieur en espace intérieur s'est accompagnée de la conservation de l'enduit pariétal primitif du mur nord de la galerie (cf. 1.2.1).

67. J.-H. Moreau pense ainsi que les piscines chaudes Pic1 et Pic2, ainsi que le bassin Al3, ne sont aménagées que plus tard (Moreau 1979, X et Moreau 1988, 28). Nous ne pouvons, pour l'instant, confirmer cette hypothèse. De même, quelques indices stratigraphiques associés au fait qu'ils sont construits selon une technique différente (sur remblai et non sur salles voûtées) nous interdisent d'affirmer que les bassins Al1 et Al2 sont contemporains de cette phase. Si tel était le cas, il faudrait alors restituer des baignoires monolithes dans les *frigidaria*. Le cas est connu, en Narbonnaise, jusqu'à l'époque flavienne (Bouet 1996, 30-32 et 155-156).

68. Le cas a été notamment étudié pour les thermes antiques d'Afrique du Nord (Lenoir 1991, 157).

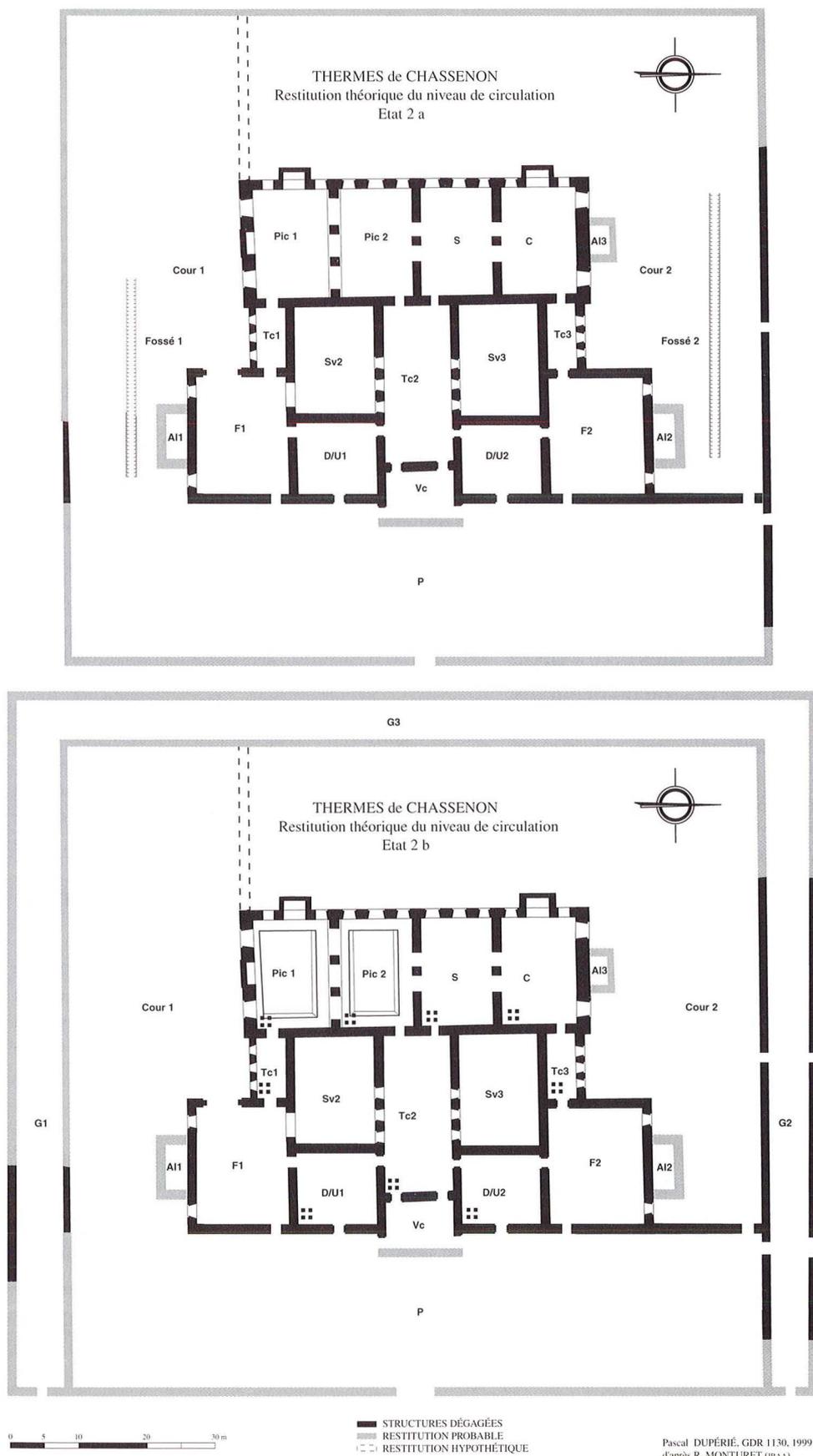


Fig. 12 : Restitution des deux états successifs du niveau de circulation des thermes, à l'époque flavienne.

la suite. On peut ainsi restituer une grande esplanade au sud (Cour1) et à l'est (P) jouant le rôle de palestres, sans doute peu aménagée, et pas encore encombrée des palestres à *natio*, ni peut-être des gymnases couverts. Il convient de noter que le sol de l'esplanade-palêtre (P) devait sans doute suivre le pendage naturel du terrain. C'est ce qui explique qu'en contrebas, au nord, un accès soit possible pour le personnel de service à la Cour2, alors que partout ailleurs, plus au sud, le sol communique avec les niveaux de circulation des baigneurs. Lors de cette phase, il est possible que la petite salle Vc, à la fonction mal déterminée⁶⁹, soit alors un vestiaire. Les ouvertures orientales de F2 et F1 permettraient alors l'accès des baigneurs du *frigidarium* à la palêtre. Ce n'est que par la suite qu'elles auraient été transformées en fenêtres⁷⁰.

Cet aménagement de la partie orientale est amélioré, voire corrigé à la phase suivante.

3.3. L'achèvement des thermes c.100 p.C.

C'est de l'extrême fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. p.C. que date la construction des palestres orientales, ou du moins celle des palestres à *natio* (P1 et P4). Cette modification majeure des thermes, qui s'organisent alors selon le plan décrit plus haut (fig. 3), a été repérée, lors des fouilles, en trois endroits.

Dans la galerie sud, nous avons ainsi pu mettre en évidence le fait que le mur occidental de P1-N1 est postérieur au mur nord de G1, qu'il recoupe et a partiellement détruit⁷¹. Cette transformation est liée à l'aménagement d'une porte qui ne peut se comprendre que dans l'hypothèse de la construction d'une nouvelle pièce à l'ouest. Cette étape est elle-même matérialisée par l'installation du plancher en frêne dont nous avons parlé plus haut (cf. 1.2.1). C'est l'analyse par radiocarbone⁷² des fragments

69. Voir plus haut, note 48.

70. Voir plus haut, note 54. Il faudrait, dans ce cas, admettre l'hypothèse d'un recouvrement général des niveaux.

71. Outre cette relation stratigraphique, indice de chronologie relative, d'autres témoins, comme la nature différente de l'appareillage et l'épaisseur plus faible de ce mur par rapport au reste du corps du bâtiment, semblent confirmer cette hypothèse.

calcinés de ces lattes qui nous permet de proposer la date de c. 100 p.C.

De plus, la fouille de la galerie nord, G2, a démontré que la construction de l'égout souterrain oriental e2, qui la traverse, lui est postérieure. Or, ce collecteur (fig. 7 et 11) n'a d'utilité que parce qu'il sert à évacuer les eaux des deux piscines froides extérieures, N1 et N2⁷³. Celles-ci ne sont donc aménagées qu'après l'époque flavienne.

Enfin, la construction de P4-N2 a conduit au remblaiement de cet espace nord-est et à l'obturation de la porte d'accès à la cour nord, Cour2. Afin de faciliter l'accès du personnel de service à cette esplanade, un nouveau cheminement a été aménagé (fig. 7). Les tranchées de fondation⁷⁴ des différents murs de la galerie nord, G2, permettent de penser que son angle sud-est a été percé d'une porte, accessible depuis l'extérieur par un parcours en chicane. L'obturation des anciens passages, plus à l'ouest, et l'installation d'un mur transversal rendaient impossible l'accès au reste de la galerie. Le personnel ne disposait donc plus, comme entrepôt, que de la partie orientale de celle-ci.

Ce n'est qu'après cette grande phase de construction que les égouts périphériques ont été installés⁷⁵.

3.4. Un réaménagement à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s. p.C.

Aucun élément ne permet de connaître l'évolution des thermes depuis le premier quart du II^e s. jusqu'à un premier incendie qui intervient vers la fin du III^e s. p.C.⁷⁶ Cette

72. Code datation Ly-8701, âge 14C BP = 1910 ± 40.

73. Les deux petits conduits qui relient A11 et A12 à cet égout souterrain prouvent que les bassins des *frigidaria* sont, au moins à cette époque, aménagés.

74. A cause de l'oblitération partielle des niveaux de circulation antiques par les fouilles anciennes, nous ne pouvons nous appuyer dans cette partie des thermes que sur l'étude de ces éléments. Bien que sur certains sites (voir, dans le cadre d'une architecture domestique et privée, plus légère : Desbat *et al.* 1994, 109) il a été démontré que l'analyse seule des tranchées de fondation des murs ne suffisait pas à établir une chronologie, même relative, des phases de construction, nous pensons pouvoir être sûr du schéma proposé.

75. Il est possible qu'un simple trottoir ait d'abord bordé le bâtiment lors de la phase antérieure, mais la stratigraphie mise au jour dans la cour nord prouve que le caniveau lui-même est le dernier aménagement des thermes avant sa première destruction.

destruction violente et soudaine, qui ne pourrait être due qu'à un mauvais fonctionnement des *praefurnia*, a touché au moins toute l'aile orientale du bâtiment. Elle a été suivie d'un réaménagement rapide et parfois sommaire de ces espaces.

Ainsi, dans la galerie sud G1, les gravats ont été rapidement et grossièrement égalisés, sans nettoyage préalable. Le plancher a alors été remplacé par un simple sol de circulation duquel émergent les moellons du niveau de destruction antérieur. Les murs, s'ils continuent d'être décorés, ne sont recouverts que d'un enduit peint rouge, uniforme et relativement simple. De même, il semble que les égouts périphériques ne sont pas curés, et que la majorité d'entre eux est alors inutilisable. Tout au plus une simple rigole a-t-elle été entretenue. Certaines dalles de bordure ou de trottoir ont même été retirées pour pouvoir être réutilisées comme matériaux de construction. L'une d'elles a servi de marche d'accès à la galerie depuis la palestre à *nataatio*, P1. En effet, malgré la simplicité des réfections, il semble que, au moins dans ce secteur, on a tenu à réutiliser les mêmes espaces qu'à la phase antérieure. La circulation entre G1 et P1-N1 était donc encore possible. Afin de pallier le rehaussement des niveaux de sols, dû aux remblais de destruction puis aux rechapages successifs, des blocs de récupération ont en effet été systématiquement installés dans la porte en guise de nouveaux seuils.

Non loin, la fouille du gymnase P3 a, en revanche, montré que la réfection y a été beaucoup plus minutieuse. Bien que le sol soit lui aussi constitué d'un simple niveau de circulation sableux, installé sur les gravats de l'incendie précédent, l'existence, à près de 2 m de la porte d'accès à D/U2, d'une planche posée de chant et jouant le rôle de contre-marche permet de conclure à un aménagement plus soigné.

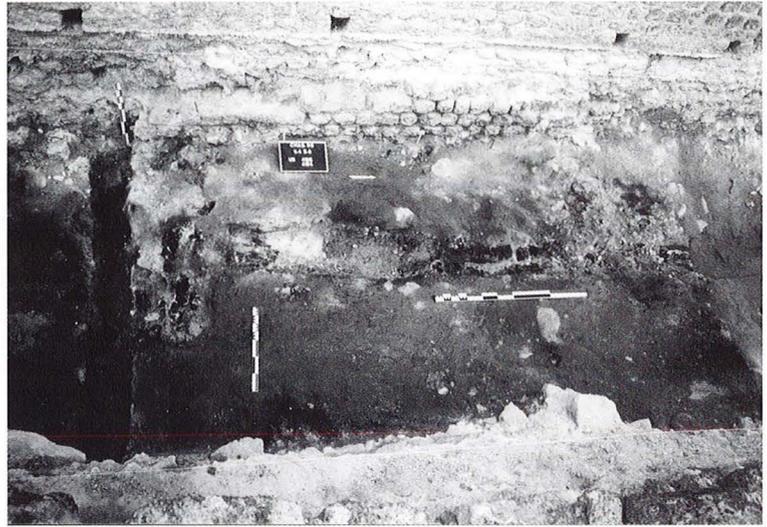


Fig. 13 : Vue d'ensemble des restes carbonisés de la charpente du dernier état du gymnase couvert à galerie P3 (cliché D. Hourcade).

La fouille de l'été 1999 a permis de définir la forme générale de cette pièce au IV^e s. Il s'agit, vraisemblablement, d'une palestre à galerie en U, ou périphérique. Au centre de l'espace, le sol se trouvait en contrebas, tirant ainsi profit de la forme donnée par les niveaux de démolition antérieurs.

La nature de la couverture de cette salle n'a pas encore été définie. Aucune tuile n'a pour l'instant été mise au jour, bien que l'effondrement de la charpente ait été repéré. Aussi proposons-nous deux hypothèses : soit une récupération systématique des matériaux en terre cuite avant le réaménagement de cet espace en habitat, soit l'existence d'une couverture légère et végétale qui ne couvrirait que la galerie.

L'analyse de la charpente⁷⁷ a été rendue possible par la découverte de trois poutres, de chêne et de châtaignier, larges et épaisses de 0,25 à 0,30 m (fig. 13). La plus longue, d'orientation nord-sud et parallèle au mur occidental de P3, est conservée en totalité sur près de 6,50 m. Elle s'interrompt près de 3,50 m avant le niveau de la porte de D/U2, au contact d'une autre poutre,

76. Le mobilier céramique découvert dans l'égout périphérique et dans le niveau d'occupation du premier gymnase couvert P3, avant sa destruction, indique la deuxième moitié du III^e s. Une datation par dendrochronologie (Szépertyski 1998, 149-153), effectuée sur un fragment de poutre calcinée provenant de la reconstruction du deuxième gymnase P3, propose deux datations. La plus probable serait une date d'abattage de l'arbre comprise entre 285 et 315, voire 285-300 p.C.

77. Voir l'annexe de Philippe Poirier. Détail dans Poirier 1997, 57 et 60-62 et Poirier 1998, 99-100 et 111-113. Il faut noter qu'une partie de ces aménagements architecturaux est à mettre en relation avec la première phase de réoccupation datant du début du V^e s. p.C.

Fig. 14 : Galette de pain et couronne de graines de millet en cours de dégagement, sur le sol du dernier état du gymnase à galerie P3 (première phase de réoccupation) (cliché D. Hourcade).



perpendiculaire, dégagée sur seulement 2 m de long. Celle-ci est parallèle à une troisième qui en est distante de quelque 5 m, plus au nord.

L'effondrement des enduits a également permis d'étudier le décor mural de cette pièce⁷⁸. Il semble constitué de panneaux blancs à liserés rouges, dont les bandes inférieures pourraient représenter des imitations picturales de marbre. Ces peintures pouvaient être complétées par un décor ponctuel, ou une restauration, en bois. En effet, un système de planches en aulne, larges de 0,15 à 0,20 m et longues de 0,90 m environ, était vraisemblablement cloué à la paroi⁷⁹.

La richesse de notre documentation sur l'architecture périssable de cette salle de sport provient du fait que l'incendie qui a détruit ce dernier état en a ainsi fossilisé les éléments. Il convient cependant de noter que cet incendie survient après une première phase de réaménagements effectués pour réoccuper le bâtiment encore en élévation. Cette deuxième destruction violente serait donc la conséquence d'une première réoccupation dont certains témoins extraordinaires nous sont parvenus. Une découverte peu commune a, en effet, été effectuée lors des fouilles de 1998. Il s'agit d'une galette de pain carbonisée⁸⁰, abandonnée le long du mur occidental, contre la marche décrite plus

haut (fig. 14). Mesurant environ 0,20 m de diamètre et 0,06 m d'épaisseur, cette miche du milieu du ve s. p.C. était associée à une grande quantité de graines de millet (en cours de datation), quelques huîtres et des restes de faune. Elle reposait vraisemblablement sur un grand plateau en bois.

79. Cette structure n'a été repérée qu'en deux endroits, espacés de 3,50 m, le long du mur occidental de P3. Ces deux ensembles sont formés par quatre planches parallèles, perpendiculaires au mur, mesurant en tout 0,80 m de large. L'ensemble le plus au nord, en bordure de la porte du *frigidarium* F2, possède même une cinquième planche inférieure, orthogonale aux précédentes. L'interprétation de cet aménagement est délicate et ce n'est qu'avec une extrême prudence, faute de documents de comparaison, que nous évoquons l'hypothèse d'un "lambris d'appui". Il en a en effet toutes les caractéristiques décrites par Ginouvès & Martin 1985, 84 note 11 et 141-143. Il s'élève en effet à environ 1 m au-dessus du sol et est composé d'une plinthe à la base, limitée par une moulure en stuc ou mortier. Les quatre fines lattes verticales sont ce qu'on appelle le soubassement. La fixation à la paroi se fait grâce à de petits clous, soit directement sur l'enduit mural, soit sur des pièces de bois encastrées dans celui-ci, comme nous en avons découvert.

Ce type de décor d'architecture très original ne semble pas encore avoir été mis au jour en fouille dans l'Occident romain, ce qui explique notre prudence. Il est pourtant connu par les sources antiques et dans le monde grec. Il appartient à ce qu'on appelle indistinctement l'*opus intestinum* (boiseries intérieures). Il est mentionné par Vitruve (IV, 4, 1), Varron (*Économie rurale* 3, 1, 10) qui évoque la beauté d'une *villa* décorée d'*opus tectorium* et *intestinum* (stucs peints et boiseries) ou par Plinius (XVI, 225) qui recommande l'utilisation du sapin pour ces ouvrages de menuiserie de style grec, campanien ou sicilien. Il s'agirait donc à l'origine d'un décor "oriental" ce qui explique qu'il soit plus fréquent dans le monde grec.

Seule la poursuite de la fouille nous permettra de confirmer cette hypothèse (Hourcade *et al.* 1997, 26-27). Il se pourrait, pourtant, qu'il ne s'agisse que d'un aménagement très localisé de l'enduit, en partie effondré. Faute de datation (en cours) nous ne savons pas, en effet, si cette structure appartient à la phase "thermale" de la palestra ou à celle de la réoccupation.

80. Son étude et sa consolidation sont en cours. La pâte semble relativement peu aérée comme le prouve la faible dimension des alvéoles (Matterne 1998, 137).

78. Suite à leur prélèvement, après quelques rapides remarques et grâce aux conseils de Claudine Allag, nous avons confié l'étude des enduits peints à Sophie Bujard (membre de la société Pictoria, de Lausanne, travaillant en collaboration avec le CEPMR de Soissons).

La transformation du bâtiment en habitats et l'abandon de ses fonctions thermales et curatives se seraient donc faits sans rupture nette, après 350 ans d'utilisation. Il faut, en effet, vraisemblablement placer cet épisode dans le premier quart du ^{ve} s. p.C.⁸¹.

Malgré cet incendie, l'excellent état de conservation du bâtiment explique alors la poursuite de sa réoccupation en habitat jusqu'au début du ^{vi} s. p.C. C'est ce dernier aspect de l'histoire du site qui fait l'objet de la plupart des investigations de la fouille en cours.

CONCLUSION

Par bien des aspects, les fouilles récentes apportent donc un éclairage nouveau sur la compréhension des thermes de Chassenon. Bien que peu de nouveaux espaces aient été dégagés et que la superficie des sondages fouillés n'ait rien de comparable avec l'ampleur du travail de dégagement accompli par l'équipe de J.-H. Moreau, les campagnes entreprises depuis 1995 tendent à confirmer, voire démontrer, l'importance et l'originalité de cet établissement balnéaire de sanctuaire.

Celles-ci se caractérisent par : une utilisation relativement longue et précoce (du ⁱer au ^{iv}e s.) ; une superficie étendue (environ 1,5 hectares à l'intérieur d'une enceinte formée par une galerie périphérique) ; une fonction relativement peu fréquente (bains de cure et de sanctuaire) ; enfin, un plan complexe (proche de celui des thermes "impériaux" mais avec un dédoublement des espaces de sport et des *frigidaria*, la présence de grandes piscines chaudes et l'aménagement de salles voûtées) et des circuits originaux (double parcours des baigneurs et curistes avec possibilité de raccourcis pour les sportifs). On pourrait également ajouter à cette liste deux autres éléments : un état de conservation exceptionnel et un potentiel archéologique et scientifique indéniable.

81. Une datation par radiocarbone a été effectuée sur les charbons des baguettes de la cloison de torchis qui a été installée dans l'ancienne palestre P3 afin de redéfinir l'espace occupé. Cet aménagement est le témoin du changement de fonction du bâtiment et daterait donc la première réoccupation (code laboratoire Ly-9371, âge 14C BP = 1580 ± 35).

Par tous ces aspects, les *balnea* de Chassenon occupent une place originale dans le paysage architectural et thermal de l'Aquitaine du Centre-Ouest au Haut-Empire. Si les thermes de Sanxay⁸² peuvent s'en rapprocher par leur fonction curative au sein d'un sanctuaire, leur chronologie est plus tardive et leur plan bien différent. Plus au sud-ouest, les thermes de Barzan⁸³ présentent les mêmes similitudes chronologiques que Chassenon, pour leur phase de construction, mais sont, en revanche, différents dans leur utilisation. Ce dernier établissement ne semble cependant pas survivre à la fin du ⁱⁱⁱe s, au moment où celui de *Cassinomagus* est réaménagé. Seuls les thermes urbains du Calvaire à Poitiers paraissent avoir eu une longévité aussi grande, mais les différences sont trop importantes pour pouvoir comparer les deux édifices⁸⁴. C'est à Limoges⁸⁵ qu'on trouvera cependant le meilleur et le plus convaincant parallèle. En effet, les thermes de la Place des Jacobins, après un premier développement vers 50 p.C., sont édifiés dans le dernier tiers du ⁱer s. p.C. et enrichis sous Hadrien. Mais à la différence de Chassenon, ils sont abandonnés avant la fin du ⁱⁱⁱe s. La puissance des structures et l'importance des dimensions permettent de comparer les deux bâtiments. Bien que leur superficie, à l'intérieur de l'enceinte, ne couvre que la moitié de celle des thermes de *Cassinomagus*, leur intégration dans un contexte urbain, déjà encombré, ne la rend que plus remarquable. Là aussi, un système de salles voûtées permet de rattraper la déclivité naturelle du site et de construire un bâtiment symétrique et dédoublé⁸⁶.

82. Aupert 1988, 61-79.

83. Renseignements aimablement communiqués par Alain Bouet, responsable des fouilles récentes de cet édifice. Un premier état date en effet de l'époque flavienne et un réaménagement interviendrait peut-être dans le premier quart du ⁱⁱe s.

84. Renseignements communiqués par le SRA de Poitiers lors de la fouille. De même, dans le sud de la Gaule, de nombreux thermes sont encore utilisés, réaménagés ou construits aux ⁱⁱⁱe et ^{iv}e s. mais il s'agit le plus souvent de thermes relativement modestes ou privés. Voir, par exemple, le cas du "Prétoire" à Aléria et les autres sites présentés dans Bouet 1998, 358-361.

85. Voir Loustaud 1988 pour les thermes urbains du chef-lieu de cité dont dépendent l'agglomération secondaire de *Cassinomagus* et son sanctuaire.

86. A noter que la palestre, comme dans le cas de l'esplanade Cour1 à Chassenon, se trouve repoussée à l'écart du circuit normal, derrière le bloc des salles chauffées. De même, on est frappé par l'existence d'une grande salle médiane, point de passage obligé des baigneurs, qui évoque irrésistiblement la salle Tc2.

Au-delà du cadre local, les comparaisons avec les édifices des Trois-Gaules ne sont pas fructueuses. La simplicité de leur plan, ainsi que leur chronologie relativement tardive⁸⁷, nous poussent à rechercher plus loin d'autres modèles. Seuls les thermes dits de Barbara à Trèves⁸⁸ seraient relativement proches de ceux de Chassenon. Ces derniers sont pourtant loin d'en atteindre la majesté et la complexité. Les rapprochements sont plus aisés avec les édifices "impériaux" d'Afrique ou d'Italie déjà évoqués plus haut, mais dont le dédoublement des salles intermédiaires ne correspond pas à l'originalité du plan de Chassenon. L'exemple le plus intéressant se révèle cependant être celui des thermes de Los Arcos à *Chunia*, en Espagne⁸⁹. Outre une datation comprenant trois phases d'aménagements, dont la principale à l'époque flavienne avec une ornementation à l'époque antonine, il convient de noter que le corps du bâtiment couvre sensiblement la même superficie que celui de Chassenon. De plus, on y

retrouve la même organisation symétrique et surtout le même dédoublement des pièces froides et des salles de sport. Enfin, on peut constater que, là aussi, le *caldarium* s'accompagne de trois bassins ou piscines chaudes. Comme dans le cas de *Cassinomagus*, la présence d'un tel complexe thermal associé à d'autres édifices publics tout aussi chargés d'*urbanitas* et de *romanitas*, pose de nombreux problèmes. Quels sont, en effet, l'utilité, la fréquentation et le rôle véritable de telles constructions au sein d'agglomérations sans doute relativement peu peuplées et dont les populations, à l'époque flavienne, ne sont encore, culturellement, que partiellement intégrées à l'empire ?

Force est donc de constater que, par bien des aspects, les thermes de Chassenon nous fournissent, à la fois, un aperçu de l'originalité du sanctuaire d'une des agglomérations secondaires de l'Aquitaine atlantique, la preuve de sa richesse, sinon de sa puissance, mais également la marque des relations ambiguës qu'il entretient avec le chef-lieu de cité et le reste de l'empire. Proche des modèles architecturaux urbains de Limoges, l'édifice thermal de Chassenon est vraisemblablement le résultat de la double assimilation de schémas très locaux et extra-provinciaux.

87. Il est, d'une part, relativement rare de rencontrer des plans "impériaux" dès la fin du I^{er} s. et, d'autre part, si les thermes des sanctuaires de Gaule Belgique sont aussi précoces que ceux de Chassenon, ils n'en ont pas la monumentalité. Synthèse dans Gros 1996, 406-408.

88. Bien que la datation diffère (milieu du II^e s.), on y retrouve une abondance de salles chauffées et la présence d'une palestine, rejetée à l'écart du circuit le plus pratique, un peu à l'image de l'esplanade Cour1.

89. De Palol 1994 et Gros 1996, 405-406, fig. 459.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, J.-P. (1984) : *La construction romaine*, Paris.
- Aupert, P. (1988) : "Les thermes de Sanxay (Vienne)", *Aquitania*, 6, 61-79.
- (1991) : "Les thermes comme lieux de culte", in : *Les thermes romains* 1991, 185-192.
- Aupert, P., M. Fincker et Fr. Tassaux (1995) : "Agglomérations secondaires de l'Aquitaine atlantique", in *Villes et campagnes en Gaule romaine, 120^e congr. nat. soc. hist. scient.*, Aix-en-Provence, 45-69.
- Aupert, P., E. Boube, Chr. Dieulafait, G. Fabre, M. Fincker, J. Guyon, M. Janon, J.-M. Labarthe, Y. Lignereux, L. Maurin, R. Monturet, J.-M. Pailler, J.-L. Paillet, C. Petit, R. Sablayrolles, D. Schaad, J.-L. Schenck et Fr. Tassaux (1996) : *Saint-Bertrand-de-Comminges. Lugdunum Convenarum, la cité des Convènes*, Guides archéologiques de la France, Paris.
- Aupert, P. et D. Hourcade (1997) : "L'alimentation en eau des thermes de Chassenon", *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, 125, 419-424.
- Aupert, P., R. Monturet et Chr. Dieulafait (à paraître) : *Saint-Bertrand-de-Comminges, 2, Les Thermes du Forum*.
- Barbet, A. et Cl. Allag (1996) : *La peinture romaine, du peintre au restaurateur*, Saint-Savin.
- Bouet, A. (1996) : *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, thèse dactylographiée, 6 vol., Aix-Marseille.
- (1998) : "Un complexe thermal de l'Antiquité tardive, le 'Prétoire' à Aléria (Haute-Corse)", *Gallia*, 55, 343-363.
- Broise, H. (1991) : "Vitrages et volets des fenêtres thermales à l'époque impériale", in : *Thermes romains* 1991, 61-78.
- Desbat, A. (1992) : "Note sur l'apparition des constructions à arases de briques dans la région lyonnaise", *Gallia*, 49, 45-50.

- Desbat, A., O. Leblanc, J.-L. Prisset, H. Savay-Guerraz et D. Tavernier (1994) : *La maison des dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal, Rhône*, 55^e suppl. à *Gallia*, Paris.
- Gendron, C. (1972) : "Étude du matériel recueilli (céramique et métal)", in : Moreau 1972, p. XII-XV.
- (1974) : "La décoration intérieure des thermes de Cassinomagus", in : Moreau 1974, p. XVIII.
- Ginouès, R. et R. Martin (1985) : *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, 1, collection EFR 84, Paris-Rome-Athènes.
- Golvin, J.-C. (1988), *L'amphithéâtre romain : essai sur la théorisation de sa forme et de ses fonctions*, Paris.
- Gros, P. (1996) : *L'architecture romaine*, 1, les monuments publics, Paris, 388-417.
- Heinz, W. (1983) : *Römische Thermen. Badewesen und Badeluxus im römischen Reich*, Mayence.
- Hourcade, D. et P. Aupert (1995) : *Les thermes de Chassenon, rapport de fouilles 1995*, SRA Poitiers.
- Hourcade, D., P. Aupert, G. Lintz, R. Monturet et Ph. Poirier (1996) : *Thermes de Chassenon, rapport de fouilles 1996*, SRA Poitiers.
- Hourcade, D., P. Aupert, G. Lintz et Ph. Poirier (1997) : *Thermes de Chassenon 1997, DFS de fouilles programmées*, SRA Poitiers.
- Hourcade, D., J.-P. Bost, G. Lintz, V. Matteredne, Ph. Poirier et B. Szépertyski (1998) : *Thermes de Chassenon 1998, fouilles programmées triennales, rapport de la première campagne*, SRA Poitiers.
- Lenoir, E. (1991) : "Thermes romains de Maurétanie Tingitane", in : *Les thermes romains 1991*, 151-160.
- Les Thermes romains* (1991) : Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome (Rome, 11-12 novembre 1988), collection de l'EFR, 142, Rome.
- Loustaud, J.-P. (1988) : "Les thermes de la place des Jacobins à Limoges", *Aquitania*, 6, 81-124.
- Manderscheid, H. (1991) : "La gestione idrica delle Terme di Caracalla : alcune osservazioni", in : *Thermes romains 1991*, 49-60.
- Mangin, M. et Fr. Tassaux (1992) : "Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine", in *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule, Bordeaux, 1990, Aquitania*, suppl. 6, Bordeaux, 461-462.
- Matteredne, V. (1998) : "Les semences carbonisées provenant de vidanges de fours domestiques du IV^e siècle découverts sur le site de Chassenon. Note préliminaire", in : Hourcade *et al.* 1998, 136-137.
- Michon, J.-H. (1844) : *Statistique de la Charente*, 176-186.
- Moreau, J.-H. (1972) : *Compte rendu des recherches effectuées en 1971 à Chassenon (Charente)*, Rochechouart.
- (1973) : *Compte rendu des recherches effectuées en 1972 à Chassenon (Charente)*, Rochechouart.
- (1974) : *Compte rendu des recherches effectuées en 1973 à Chassenon (Charente)*, Rochechouart.
- (1975) : *Compte rendu des recherches effectuées en 1974 à Chassenon (Charente)*, Rochechouart.
- (1976) : *Compte rendu des recherches effectuées en 1975 à Chassenon (Charente)*, Rochechouart.
- (1977) : *Compte rendu des recherches effectuées en 1976 à Chassenon (Charente)*, Rochechouart.
- (1981) : *Compte rendu des recherches effectuées en 1980 à Chassenon (Charente)*, Rochechouart.
- (1988) : *Vingt-cinquième compte rendu des fouilles et recherches effectuées à Chassenon (Charente), antique Cassinomagus, avec une synthèse de tous les travaux accomplis*, Rochechouart.
- (s. d.) : *Cassinomagus, Chassenon en Charente*, Saint-Junien.
- (1992) : "L'absence d'une tuyauterie d'eau pour l'alimentation des piscines et du *caldarium* des thermes du sanctuaire gallo-romain de Cassinomagus (Chassenon en Charente) est-elle exceptionnelle ? Conséquences possibles de cet état de choses dans l'usage qui était fait de ces thermes", *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, 117^e Congrès National des Sociétés Savantes, Clermont-Ferrand 1992 (communication orale non publiée dans les Actes).
- Nicolini, G. (1976) : "Les sanctuaires ruraux de Poitou-Charentes", in *Le vicus dans la Gaule romaine, Caesarodunum*, 11, 256-269.
- Nielsen, I. (1990) : *Thermae and Balnea. The Architecture and Cultural History of Roman Public Baths*, 1, Text ; 2, Catalogue and Plates, Aarhus.
- Palol, P. de (1994) : *Clunia. Historia y guía de las excavaciones*, 6e éd., Burgos, 81-90.
- Poirier, Ph. (1997) : "Analyses anthracologiques", in : Hourcade *et al.* 1997, 43-68.
- (1998) : "Rapport d'analyse anthracologique : première synthèse des campagnes de 1996, 1997 et 1998", in : Hourcade *et al.* 1998, 94-135.
- Rebuffat, R. (1991) : "Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain", in : *Les thermes romains 1991*, 1-34.
- Reinach, S. (1913) : *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, 1, Paris.
- Saumande, P. et J.-H. Moreau (1972) : "Chassenon, grand centre thermal limousin...", *Revue de Médecine de Limoges*, 3, n° 4, 203-206.
- Scheid, J. (1991) : "Sanctuaires et thermes sous l'Empire", in : *Les thermes romains 1991*, 205-216.
- Szépertyski, B. (1998) : "Datation en dendrochronologie, Chassenon", in : Hourcade *et al.* 1998, 149-153.
- Thébert, Y. (1991) : "Problèmes de circulation dans les thermes d'Afrique du Nord", in : *Les thermes romains 1991*, 139-149.
- Vauthey, M., J.-H. Moreau et P. Vauthey (1967) : "A propos de certaines figures en terre blanche : exvoto thermal représentant un homme le bras gauche en écharpe", *Revue Archéologique du Centre, Actes des journées d'étude de la céramique antique, Roanne 12-14 mai 1967*, Vichy, 59-65.
- Vernou, Chr. (1993) : *Carte archéologique de la Gaule, la Charente (16)*, Paris.
- Yegül, K. F. (1992) : *Baths and Bathing in Classical Antiquity*, Cambridge (Mas.).